

Le Bulletin n°33 Troisième trimestre 2010

Histoire et mémoire

Justice & Démocratie

RCN



Contacts

www.rcn-ong.be

SIÈGE - BRUXELLES

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 347 02 70 Fax +32 (0)2 347 77 99

DIRECTEUR

Pierre Vincke : pierre.vincke@rcn-ong.be

RESPONSABLES DES PROGRAMMES

RWANDA/BURUNDI/RD CONGO

Florence Liégeois : florence.liegeois@rcn-ong.be
Anne-Aël Pohu (intérim) : aa.pohu@rcn-ong.be

BELGIQUE

Pascaline Adamantidis : pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

STAGIAIRES/VOLONTAIRES DES PROGRAMMES

Gautier Centlivre, Anne-Laure Marteaux, Violaine Talleu.

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

RESPONSABLE FINANCES

Véronique Lefevre : veronique.lefevre@rcn-ong.be

ADJOINT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Zeger De Henau : zeger.de.henau@rcn-ong.be

VOLONTAIRES AFL - SECRETARIAT

Paul Humblet, Jean-Paul Leclercq, Diane Rutagengwa.

STAGIAIRE BULLETIN

Alexandre Faudon : a.faudon@gmail.com

ADMINISTRATEUR INTERNET

Thomas Verbeke

RWANDA - KIGALI

Tel. : +250 51 09 03

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Marco Lankhorst : coordo@rcn.rw

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Antoine Chevallier

BURUNDI - BUJUMBURA

Tél. : +257 22 24 37 25 ou +257 22 24 90 83

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Sylvestre Barancira : sylvestre.barancira@rcn-burundi.com

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Antoine Chevallier

RD CONGO - KINSHASA BAS-CONGO

Tél. : +243 998 63 96 14

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Bernard Philips : coordo@rcn-rdc.org

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Marie Sadzot

RD CONGO - BUNIA

Tél. : +243 810 17 74 92

CHEF DE MISSION

Marcelin Djoza : cdm.ituri@rcn-rdc.org

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Pascal Vanden Eynde

TCHAD - N'DJAMENA

Tél. : +235 63 17 04 36

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Mathilde Renault : coordo.tchad.rcn@gmail.com

Sommaire

3 Éditorial

4 Aperçu des programmes

8 Rwanda

9 « Qui dit Mémoire et mémoires au Rwanda... »

11 Burundi

12 « Burundi : la mémoire, justice et histoire du conflit »

14 République démocratique du Congo

15 « Les coulisses de l'aide internationale en République démocratique du Congo »

16 « Mathématiques congolaises »

17 « Traits d'union »

18 Tchad

19 « Témoignage d'un ancien détenu d'Hisène Habré »

20 Belgique

20 « RCN, un Centre de Transmission de la Mémoire »

21 « Décret "Mémoire" »

22 « Présentation des centres labellisés »

25 « L'histoire d'un cahier »

27 « Mémoire et transformation des conflits »

30 « Les leçons d'Histoire et Nous »

32 Espace Public

32 « Premier marathon de Bunia »

34 « Conférence foncière »

36 « Men to Men »

38 « Mbanza-Ngungu : des structures œuvrant dans le domaine de la justice formées »

Illustration 1° de couverture : KASIMIR MALEVICH, *Suprématisme*, 1916.

Illustration 4° couverture : KASIMIR MALEVICH, *Suprématisme*, 1916 (détail).

Mémoire et Justice : inassouvissements

RCN Justice & Démocratie est « aussi » un centre labellisé par la Communauté Française de transmission de la mémoire. Les autres centres vous sont présentés dans ce bulletin. Nous inaugurons ainsi d'autres échanges à venir.

La mémoire devrait être fluide, indéfiniment. Chacun se souviendrait tous les jours d'une autre histoire, la sienne, autrement, différente d'elle-même indéfiniment. Nous serions enfin libérés d'une identité par essence fictive et en paix avec nos différents multiples que nous découvririons chaque jour jusqu'à les enraciner dans la mémoire de l'humanité, de ses premières heures, de ses premiers crimes.

Depuis qu'existe le crime contre l'humanité on ne peut qu'être victimes, coupables, innocents, juges ou témoins. A chaque crime contre l'humanité, nous sommes conviés à assumer une responsabilité.

Il ya deux sortes de mémoire, une mémoire qui se souvient « *d'une fois* » et une mémoire qui risque l'avenir, une mémoire qui relance le passé. Je ne suis pas certain que la mémoire mémorielle suffise à prévenir la répétition de l'innomable.

De même, l'affirmation sociale du statut de victime participe à la lutte pour le pouvoir. Et pourquoi pas d'ailleurs ? L'instrument de la mémoire est utile dans la lutte pour le pouvoir, mais cette lutte nous renvoie à la question du crime, c'est-à-dire de la possible violence pour acquérir le pouvoir même pour des causes légitimes.

Est-il possible de donner au travail de mémoire un statut plus généreux, plus humanisant, plus érotique dans le sens où elle nous préserverait de la pulsion de destruction et exalterait notre désir de vie ?

C'est ici que chez moi, la tentation mystique (nous sommes tous, humains, frères des assassins) ou la tentation analytique (responsabilité de l'aide internationale au Rwanda avant le génocide par exemple) se rejoignent sur le front de la volonté de connaître, de parler. Alors comment faire pour valoriser l'état de victime et en même temps déclencher la mémoire vive de notre multiplicité ?

Parler. La mémoire des crimes contre l'humanité n'est pas celle des victimes exclusivement ; elle est celle de l'humanité : meurtriers, innocents, victimes, autres humains — il n'y a pas d'absents à la cause. C'est donc en multipliant les scènes de mémoire que les identités peuvent se fluidifier. C'est donc en donnant la parole à tous les acteurs.

Et le moindre des paradoxes n'est pas celui de voir ceux qui ont commis le crime accéder si difficilement à ce travail de mémoire. Pour moi, permettre l'accès à la culpabilité du sujet est une preuve de civilisation. Et cet accès est offert par la justice qui existe par et pour la faute.

Il y a la mémoire du passé, mais il y a aussi la mémoire du futur, tout ce que qui est prédit. Là aussi, il doit y avoir le meilleur et le pire, une foule d'autres « *soi-même* ».

Ce qui a été dit ne l'a jamais été tout à fait, ne le sera jamais, ce qui aura lieu n'est pas non plus tout à fait dit. Et entre ces dits passés et futurs, quelque chose est dit entre, quelque chose est interdit, qu'on ne peut dire, c'est ce moment où la parole disparaît, où le langage est éradiqué. Quand la parole disparaît, l'humanité disparaît. Nous sommes alors en danger de mort. Le travail de mémoire est alors un travail de la parole contre la mort.

Si les actes que nous commettons ne sont pas « *par delà le bien et le mal* », il n'est toutefois pas impossible que notre mémoire, de souvenir et d'avenir, puisse être plus surprenante, plus immorale et plus réconciliatrice in fine que nos intentions. Cette mémoire vive nous initie à reconnaître en nous les pulsions de mort et de destruction qui animent les actes innommables. Si je peux me connaître désirant ou avoir désiré tuer, je peux me rapprocher de « *toi* » ou de « *il* » qui a tué.

Je vois donc la mémoire comme un travail du souvenir et de l'avenir, un travail de rapprochement des humains entre eux, et de chacun avec lui-même libérant de plus en plus de paroles dans un éloignement d'une identité unique.

L'article d'Assumpta MUGIRANEZA invite à ce que FREUD appelle la construction de sentiments partagés par une communauté. Elle parle des histoires vécues et de leur multiplicité. Celui de Sylvestre BARANCIRA raconte le projet RCN au Burundi d'exposer les histoires de la justice et des conflits dans l'espace public. Clément DOHKOT nous raconte un fragment de l'histoire des victimes d'Hissène HABRÉ. Pacifique KABALISA nous raconte son pèlerinage de la mémoire au Rwanda : le recueil de la diversité encore.

Une conviction enfin : si toute nation a besoin d'unité dans son dessein, cette unité doit naître de la diversité des vécus de ses membres. Il n'y a qu'un État et qu'un gouvernement, mais il n'est pas de mémoire unique. Pas plus qu'on ne peut arrêter la mémoire. Et de rappeler avec Valérie ROSOUX que le but de cette diversité n'est pas de relativiser mais de rapprocher.

Pierre VINCKE,
Directeur.

Aperçu des Programmes

République du Rwanda

En 2010, RCN Justice & Démocratie continue le programme triennal « *Pour une justice de proximité* ». Les objectifs sont de renforcer l'État de droit, garantir le maintien de la paix sociale et accompagner l'émergence de pratiques démocratiques au sein de la société rwandaise.

Le programme vise à rapprocher la justice de la population en favorisant la convergence des acteurs de justice et de la société civile. Les activités menées dans ce cadre permettent d'accélérer le cours de la justice, d'en améliorer la qualité et de renforcer les capacités opérationnelles de la société civile pour qu'elle joue son rôle de relais entre la population et les acteurs de justice. Une part croissante de ces activités est consacrée au renforcement de la connaissance par la population de ses droits et obligations, notamment dans le domaine foncier.

Un projet d'« *Appui à la résorption des arriérés judiciaires* » s'est achevé début 2010. Consistant d'une part en un appui logistique et technique à l'instruction et aux jugements, il a d'autre part contribué à la définition d'une politique pénale de traitement des dossiers afin de limiter la création de nouveaux arriérés. RCN J&D a réalisé le monitoring de 102 audiences pénales au cours de ce projet.

Le programme de RCN J&D qui s'inscrit dans la stratégie nationale sectorielle « *Justice et réconciliation* », pilotée par les autorités rwandaises et appuyée par plusieurs bailleurs internationaux, développe entre autres activités la formation des huissiers et vise également le renforcement des capacités techniques de l'institution judiciaire.

En termes d'appui à la société civile, un large volet consacré au domaine du droit foncier est mis en œuvre, dans le cadre du partenariat déjà en cours avec le syndicat d'agriculteurs et d'éleveurs Imbaraga. Les activités incluent un soutien institutionnel, notamment aux administrations chargées de l'application de la réforme foncière. Parallèlement, l'action contribue au renforcement des capacités des membres du syndicat par des formations (droit foncier, droit des successions, droits des femmes), des formations de formateurs et vulgarisateurs, des tables-rondes, etc.

Dans la continuité des projets menés dans le domaine foncier et dans le cadre de l'appui croissant apporté dans ce domaine, RCN J&D poursuit une étude sur la réforme foncière, les modes de résolution des conflits de terre et les solutions envisageables pour assurer un meilleur accès à la terre pour les femmes. Enfin, un appui technique et logistique à des ONG nationales pour l'observation de la justice est également mis en place, ainsi que des tables rondes sur les enjeux dans ce secteur.

Les projets de RCN J&D au Rwanda sont soutenus par la Coopération belge au développement (DGCD), l'Union européenne (IEDDH), USAID, International Land Coalition, et International Land Development Law Organization (IDLO).

République du Burundi

RCN Justice & Démocratie poursuit la mise en œuvre du programme triennal *Pour une Justice rassurante* initié en 2009. En réponse aux besoins de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle et afin de rebâtir la paix sociale et agir contre l'impunité, le programme a pour objectif spécifique de créer un climat de confiance envers la justice pénale, qui favorise l'implication de la population dans la transformation du conflit.

Contribuant à la lutte contre l'impunité, la stratégie est d'agir tant au niveau institutionnel qu'au niveau de la société civile, suivant deux axes d'intervention.

D'une part, le volet *Chaîne pénale et sécurité* inclut des actions visant le renforcement de la chaîne pénale et la bonne coordination des différents acteurs judiciaires.

Dans le cadre d'une étude plus large des dysfonctionnements existants, des actions concrètes sont réalisées, notamment la formation technique et scientifique d'officiers de police judiciaire (OPJ) et de brigadiers de police à compétence de police judiciaire, ou la formation de magistrats militaires en droit pénal et criminologie. Visant à renforcer les liens et l'amélioration de la collaboration entre ces différentes catégories d'acteurs, des ateliers de concertation sont également organisés, par exemple entre des juges et des officiers du ministère public.

D'autre part, des actions d'information et de vulgarisation sont menées auprès de la population afin de l'informer sur la justice pénale et ainsi renforcer sa confiance dans le système judiciaire. L'objectif est également de

s'assurer que la population connaît ses droits et ses devoirs et sait les exercer devant la justice en cas de litige ou de conflit.

Les activités organisées dans ce cadre incluent notamment des concertations communales entre acteurs de la justice, de la sécurité et représentants de la société civile durant lesquelles sont abordées une large palette de thèmes (prévention de la criminalité, le respect des droits des prévenus, la répartition des compétences, etc.). De plus, RCN J&D poursuit la conception d'outils et la diffusion des émissions radio.

Un soutien est par ailleurs fourni au Conseil National de Communication (CNC) dans la définition du projet de loi portant sur le statut du journaliste et du technicien des médias, visant à renforcer et encadrer la protection de la liberté d'expression de ce corps professionnel.

Dans le cadre de la préparation des élections qui se sont déroulées au cours de l'été (nationales, législatives, locales), RCN J&D a mis en œuvre un projet de « *Renforcement du contrôle démocratique sur les élections de 2010 au Burundi* ». Le but était de promouvoir le respect des règles du dialogue démocratique auprès des acteurs des élections ainsi que de la population, afin de créer un climat favorable à l'émergence d'un réel débat démocratique. Des activités de formation des acteurs des élections et de sensibilisation des électeurs ont été conduites grâce au financement de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi.

Toujours en préparation des élections, RCN J&D a mené au début de l'année 2010 un projet d'appui à la Commission électorale nationale indépendante, dans un objectif de restauration de l'État de droit et de renforcement du contrôle démocratique.

Dans le cadre d'une action pilote en partenariat avec des organisations burundaises, RCN J&D souhaite également soutenir des partenaires locaux dans l'observation de la justice, en les formant à la méthodologie d'observation et en développant avec eux des outils de monitoring.

Par ailleurs, RCN J&D poursuit la mise en œuvre du volet « *Transformation du conflit* ». Visant à renforcer la confiance de la population dans la justice et créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une justice post-conflit, RCN J&D continue la diffusion des créations théâtrales dans diverses zones et auprès d'un public varié (représentations ou diffusion vidéo de la pièce). A l'issue des représentations, des groupes de parole permettent d'initier un dialogue constructif au sein de la population sur le traitement de l'histoire commune du conflit.

En complément, deux séries radiodiffusées sur l'histoire de la justice ainsi que sur l'histoire du conflit burundais seront réalisées. L'idée est ici renforcer l'espace de parole et de mémoire, tout en accentuant l'orientation pédagogique du projet. Des activités auprès des écoles élémentaires sur le modèle des animations participatives réalisées en Belgique seront ainsi mises en place.

Enfin, un projet de protection des personnes albinos a été mis en place, favorisant leur réintégration sociale et économique, la protection et la reconnaissance de leurs droits.

Les projets de RCN J&D au Burundi sont soutenus financièrement par la Coopération belge au développement (DGCD), l'Union européenne (Programme d'appui à la bonne gouvernance Gutwara Neza), ainsi que les coopérations allemande, suisse et canadienne.

République démocratique du Congo

En 2010, RCN J&D poursuit le programme triennal visant à instaurer une justice de proximité de meilleure qualité au service des justiciables. Ceux-ci sont placés au centre de l'action, afin de contribuer à restaurer leur confiance en la justice.

Cette approche globale guide l'ensemble des programmes mis en œuvre en RDC et repose sur trois piliers :

- le renforcement des capacités et du sens des responsabilités des professionnels de justice et des agents administratifs;
- une meilleure participation de la société civile et de la population à la mise en place d'une justice de proximité de qualité ;
- le rapprochement entre les professionnels de justice, la société civile et la population.

Toutefois, chaque zone a ses propres particularités et ses propres problématiques. La stratégie adoptée se ca-

ractérise donc par une concentration au niveau local pour réaliser un accompagnement rapproché des acteurs de justice, tout en développant des activités au niveau national pour institutionnaliser certaines bonnes pratiques et appuyer les stratégies nationales de renforcement du système judiciaire.

Au Bas-Congo, le projet vise l'augmentation de l'activité des juridictions de proximité et son adéquation avec les besoins des justiciables.

Les actions d'appui institutionnel sont privilégiées dans ce cadre et comprennent notamment des formations de professionnels de la justice sur le droit de la famille et le droit foncier, ainsi que sur les méthodes alternatives de règlement des conflits. Des activités de monitoring des services de justice incluent des rencontres entre les associations locales pour permettre l'observation des services de justice, ainsi qu'entre professionnels de la justice et

Aperçu des Programmes

société civile, en vue de renforcer le dialogue et la confiance entre ces deux composantes.

A Kinshasa, le projet d'appui à la justice de proximité et à la sécurité des personnes vise à améliorer le traitement des affaires pénales et à diminuer les abus des agents de justice et de sécurité à l'encontre de la population. En plus de la poursuite des activités de recyclage pour les officiers de police judiciaire et de leurs supérieurs hiérarchiques, l'appui aux formations permanentes de ces acteurs est renforcé. Privilégiant l'interactivité et le partage des connaissances, ces formations ont pour objectif le renforcement des capacités des agents mais aussi de l'Inspection provinciale de la police. Dans une perspective de rapprochement entre les professionnels de la justice et la société civile, des journées portes ouvertes et des ateliers de rencontre sont organisés aux sein des tribunaux et des commissariats de police.

En Ituri, le projet d'appui à la gestion et à la prévention des conflits fonciers vise à en faciliter la résolution. Dans ce cadre, les actions incluent le renforcement des capacités des différentes autorités compétentes en matière foncière (agents des services fonciers, magistrats, autorités coutumières et administratives), mais aussi le soutien des mécanismes de règlement des conflits. En particulier, l'appui aux mécanismes de résolution pacifique des conflits est privilégié, en partenariat (initié dès 2008) avec la Commission foncière de l'Ituri. Parallèlement, des campagnes de vulgarisation, des émissions radio, des représentations théâtrales visent à informer la population de ses droits et obligations en matière foncière, dans des zones plus reculées du district de l'Ituri.

Au niveau national, le programme de relance de l'Ecole de formation et de recyclage des personnels judiciaires (EFRPJ) en partenariat ainsi qu'en appui de cette institution, se poursuit. L'objectif vise à faire de cette Ecole (qui ne fonctionnait plus depuis 1986) l'institut de référence pour la formation des greffiers et des secrétaires de parquet. Avec le soutien de RCN J&D, des formations permanentes destinées à ce personnel, initiées depuis plusieurs années, continuent d'être menées.

Afin d'appuyer les services d'inspection et de contrôle des juridictions et du personnel judiciaire, des ateliers de travail sur les thématiques pertinentes seront également organisés.

En outre, RCN J&D a récemment obtenu un financement de la part de la Commission Européenne via l'*Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme* (IEDDH) pour son projet de « *Renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » dans les pays et les régions où ils sont les plus menacés. Ainsi, en RDC, ce projet consistera à contribuer à la liberté de la presse dans les provinces Orientale, du Bas-Congo, de Kinshasa et du Sud-Kivu. RCN J&D mènera ses activités dans ces zones pour une durée de 30 mois.

En RDC, les projets de RCN J&D sont soutenus par la Coopération belge au développement (DGCG), la coopération japonaise (JICA), le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD), et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Tchad

Le système pénal au Tchad, notamment ses institutions judiciaires et pénitentiaires, reflète particulièrement les déséquilibres et la précarité qui règnent dans ce pays, fragilisé par trois décennies d'instabilité et une construction démocratique au stade embryonnaire.

Les établissements pénitentiaires, dotés d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant, sont le lieu de multiples abus et violations des garanties élémentaires des droits de l'homme, incluant arrestations arbitraires, conditions de détention très préoccupantes, en partie dus à l'insuffisance des budgets alloués.

Afin d'appuyer la volonté étatique de faire cesser ces violations et de contribuer à un meilleur respect des droits de l'homme, RCN Justice & Démocratie a conçu, en partenariat avec l'*Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme* (ATPDH), un projet visant à améliorer les droits des personnes détenues au Tchad. L'ATPDH, créée en 1991 est réputée pour son travail et son expertise en faveur des droits humains et plus particulièrement pour son action dans les lieux de détention.

Ce projet vise la « *Promotion des droits des personnes détenues* » par un appui à la mise en place d'un « *Observatoire indépendant des prisons* ».

Les informations qui seront récoltées et synthétisées par cet Observatoire, leur diffusion auprès de la population, des détenus et des principaux acteurs concernés, permettront à ceux-ci d'acquérir de meilleures connaissances sur leurs droits et de faciliter l'exercice. L'élaboration d'un dialogue démocratique avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, menée dans le même temps, visera à renforcer la construction d'un système pénitentiaire et judiciaire respectueux des droits de l'homme et des textes législatifs. Dans une perspective de pérennisation, les activités prévues s'étalent sur 24 mois et l'Observatoire perdurera au-delà, via l'ATPH ou de manière autonome, constituant ainsi un organisme national.

Ce projet s'inscrit en parallèle au « *Programme d'Appui à la Justice* » (PRAJUST) mené par la MINURCAT, qui comporte un volet lié à la réforme de l'administration pénitentiaire. Celui-ci devrait permettre d'appuyer le gouvernement tchadien dans sa volonté de refonte de la carte pénitentiaire, d'équipement, de réhabilitation et de cons-

truction de nouvelles maisons d'arrêt, de recrutement et de formation de futurs gardiens de prison rattachés au Ministère de la Justice.

Pour mémoire, l'engagement de RCN J&D autour de ces problématiques s'est traduit précédemment par une participation au volet formation d'un projet initié par l'Ordre des avocats du Tchad, qui vise à appuyer l'aide juridique et l'assistance judiciaire délivrée par les acteurs tchadiens

de la justice. Suite à cette formation organisée en octobre 2009 à Bruxelles par RCN J&D, avec l'appui d'Avocats sans Frontières (ASF), du PNUD et de la MINURCAT, un atelier de restitution s'est N'Djamena dans le courant de l'année 2010.

Le projet mené au Tchad est financé par l'Union Européenne.

Royaume de Belgique

En 2010, le programme poursuit ses objectifs d'élargissement des réseaux de diffusion. Dans ce cadre, plusieurs projets sont prévus ou en cours de réalisation, notamment les traductions de la série et du film, la diffusion de nos supports pédagogiques et la production de nouveaux outils.

Les traductions de la série radiophonique « *Si c'est là c'est ici* » se poursuivent intensivement en lingala, en kinyarwanda, en kirundi et en anglais. D'autres traductions devraient être réalisées en khmer et en néerlandais.

Par ailleurs, la série radiophonique a été diffusée intégralement sur les ondes de Radio Grenouille dans la région de Marseille-Lyon, dans le cadre de leur semaine thématique « *Les indépendances africaines* » : du 24 mai

au 3 juin 2010, une émission de la série a ainsi été diffusée chaque jour sur les ondes françaises.

Les animations participatives, organisées régulièrement dans cinq publics cibles (écoles, universités, groupes de recherche, diasporas et ONG/ASBL), elles reprendront dans le courant du mois de septembre.

En octobre, RCN Justice & Démocratie participera au projet « *Traits d'Union* » réalisé dans le cadre du « *Mois de la Solidarité internationale de la Ville de Bruxelles* ».

En Belgique, les projets de RCN J&D sont soutenus par la cellule Démocratie ou barbarie de la Communauté française, la Coopération au développement belge et la ville de Bruxelles.

A l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du Congo, RCN Justice & Démocratie s'associe à divers partenaires afin de créer un spectacle le 10 octobre prochain, dans le bel espace de la Chapelle des Brigittines. La soirée mêlera une création théâtrale (mise en œuvre par la *Commission Justice et Paix* et l'ASBL *Oasis N'Djili*) et des extraits radiophoniques de la série « *Si c'est là, c'est ici* ». Le tout, accompagné par la musique de Daniel STOKART et les voix de Jean BOFANE et Pierre VINCKE. Cet événement est réalisé en partenariat avec l'*Echevin de la Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles* dans le cadre du « *Mois de la Solidarité internationale* ».



Rwanda



République du Rwanda

SUPERFICIE : 26340 km² ¹

POPULATION : 9,72 millions ²

RNB PER CAPITA PPP: 1110 US \$ ³

IDH : 0,46 ; rang 167/182 ⁴

ECONOMIE : basée sur l'agriculture (thé, café) et les services. Le développement du secteur privé et la modernisation de l'agriculture sont mis en avant pour soutenir la croissance (6,2% en 2008⁵) par le biais du programme de privatisation Vision 2020.

POLITIQUE :

Indépendance : 1er juillet 1962

Chef de l'État : Paul KAGAMÉ (transition 2000-2003 ; élu en 2003, réélu en 2010)

JUSTICE : l'organisation judiciaire est calquée sur les divisions administratives rwandaises, avec des tribunaux de base, tribunaux de grande instance, Haute Cour, Cour Suprême, Tribunaux de commerces. Juridictions spécialisées : juridictions Gacaca, comités de conciliation (abunzi), Tribunal militaire, Haute Cour militaire.

Le point géopolitique

A l'approche des élections présidentielles du 9 août 2010, les incidents sécuritaires se sont multipliés au Rwanda au cours du 3ème trimestre. En effet, plusieurs attentats et assassinats ont marqué la période préélectorale, et contribué à instaurer un climat de tension dans la capitale et de scepticisme à l'extérieur du pays.

Le 19 juin, le général KAYUMBA NYAMWASA, ancien chef d'état major rwandais qui a dénoncé ce qu'il appelle les « dérives autoritaire » et « la corruption » du régime présidentiel, a été victime d'une tentative d'assassinat alors qu'il rentrait à sa résidence de Johannesburg. Les autorités sud-africaines ont implicitement mis en cause le régime rwandais dans cette affaire, ce qui a attisé les tensions entre les deux pays qui ont rappelé leurs ambassadeurs respectifs suite à cette affaire.

Le 24 juin à Kigali, le rédacteur en chef adjoint du bimensuel indépendant *Umuvi-gizi* a été abattu alors qu'il rentrait à son domicile. Selon ses proches, Jean-Léonard RUGAMBAGE menait une enquête sur la personne du général KAYUMBA NYAMWASA exilé en Afrique du Sud. Les ONG Reporters Sans Frontière et Human Rights Watch ont dénoncé ce meurtre et réclamé que toute la lumière soit faite sur les conditions de sa commission.

Face à ces incidents, l'entourage du président KAGAMÉ stigmatise l'influence négative de certaines franges de la diaspora rwandaise dans la récupération de ces événements. Pour contrer cette « déstabilisation », le gouvernement a durci les dispositifs de sécurité et de surveillance politique, multipliant les détentions et prenant des mesures drastiques contre les opposants politiques.

Victoire INGABIRE UMUHOZA, présidente du parti d'opposition FDU-Inkingi, a ainsi été arrêtée et accusée d'idéologie génocidaire, de divisionnisme et de collaboration avec des groupes terroristes et empêchée de se présenter comme candidate à la présidence.

Le scrutin du 9 août s'est toutefois déroulé dans le calme, comme le souligne l'Union Européenne qui s'était abstenue d'envoyer une mission d'observation électorale pour motifs économiques. Il a vu la victoire écrasante du président KAGAMÉ, qui a été réélu avec plus de 93% des suffrages exprimés. Le Parti Social Démocrate, allié traditionnel du FPR, est arrivé en deuxième position du scrutin avec 5,15% des voix.

Les félicitations officielles sont restées discrètes : tandis que les observateurs du Commonwealth ont regretté l'absence d'une véritable opposition, la Maison Blan-

che s'est déclarée inquiète des événements « dérangeants » qui ont égrené la campagne, tels que la suspension d'une trentaine d'organes de presse à quelques jours de la présidentielle, les arrestations de journalistes et l'interdiction de certains partis d'opposition.

Au moment où nous mettons ce Bulletin sous presse, le quotidien français *Le Monde* divulgue plusieurs extraits d'un rapport établi par le *Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme* concernant « les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC ». Ce rapport met en lumière les exactions commises à l'encontre des réfugiés rwandais Hutu en RDC par l'Alliance des Forces de Libération du Congo / Armée Patriotique Rwandaise et émet l'hypothèse qu'elles pourraient être qualifiées de crimes de génocide devant un tribunal compétent. Le ministre des affaires étrangères du Rwanda, Louise MUSHIKIWOBO, s'était adressé le mois dernier au Secrétaire Général des Nations Unies pour critiquer la méthodologie et les sources utilisées par ce rapport « malveillant » et avait menacé de retirer les forces rwandaises stationnées au Darfour sous l'égide de l'ONU.

Le gouvernement rwandais réfute toute implication directe ou indirecte dans ces crimes. Cependant, l'affaire raidit davantage le climat politique à la sortie d'un scrutin largement favorable au régime présidentiel. Le développement exemplaire du Rwanda l'a propulsé en quelques années au rang des modèles de l'Afrique. Son image de bonne gouvernance a été altérée ces derniers mois dans la presse et dans les opinions internationales.

A.F.

^{1,2,3,5} : Banque Mondiale, 2009.

⁴ : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2009.

Assumpta MUGIRANEZA est enseignante et diplômée en psychologie sociale et sciences politiques au Rwanda. Elle nous propose ici, une introduction à la question de la mémoire au Rwanda et nous livre les pistes de réflexion liée à une expérience de terrain qui, au lendemain des Gacaca, cherche à observer les mécanismes en jeu dans la négociation d'un « espace de libération de la parole » grâce aux entretiens engagés après la projection du film « Mon voisin, mon tueur » d'Anne AGHION.

Qui dit Mémoire et mémoires au Rwanda...

*« Rappelle-moi, que je te rappelle à mon tour, en ce jour où du Souvenir,
Où étais-tu ? Ou se trouvait l'autre et où étais-je, moi-même ?
Moi j'étais au fond d'un immense trou, n'étais-tu pas au cœur des papyrus, peut-être ?
Quant à moi, je venais d'accoucher dans le froid du marais, c'est là qu'ils m'offrirent mon 1^{er} repas d'accouchée, cette purée innommable...
Liinh, se réconcilier est nécessaire, paraît-il,
Ce n'est pas tant que je m'y oppose, mais c'est avant tout une affaire de justice ».*

Marie-Jeanne

Ces vers chantés (a capella) par Marie-Jeanne, lorsqu'arrive la période de commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda, évoquent dans leur singularité, la multiplicité des expériences des survivants du génocide et le besoin de le raconter entre soi, pas seulement pour partager les expériences dans une démarche psychothérapeutique, mais aussi et comme elle le dit bien, « puisque chacun doit se rappeler et rappeler son parcours, s'en souvenir pour ne pas l'oublier mais aussi le transmettre ».

La chanson de Marie Jeanne¹ laisse entrevoir un autre aspect de cette mémoire qu'elle met en scène : on se

parle entre survivants, personne d'autre n'est convoqué à ce partage de souvenirs. Ce n'est qu'avant le dernier couplet qu'elle semble interroger le bourreau qu'elle évoque à la 3^e personne, comme si elle ne pouvait croire en sa qualité d'interlocuteur ni ne pouvait ignorer son existence :

« Rappelle-moi et qu'à mon tour je te rappelle, que nous sommes devenus des ennemis alors que nous étions frères, mon voisin avec qui je partageais tout ! En face de moi, subitement devint pire qu'un animal féroce ...».



HELEN WILSON, *The River*, « Making sense a Rwandan story ».

Rwanda

Plusieurs vécus dans un même destin pour ceux qui étaient voués à l'extermination et plus tard, le besoin de raconter à ceux qui peuvent comprendre, besoin de les entendre. Peut-être trop tôt pour étendre l'expérience ce qui ne la condamne pas forcément.

Une femme interrogée par Anne AGHION dans son film, « *Mon voisin, mon tueur* »², finit par lui confier que les victimes évitent de parler de ces choses-là avec les *bourreaux*, de parler de « *cette mort, leur mort qu'ils ont venus semer chez nous* », car ce serait abject, insensé. « *Tu en parles à celui qui porte la même peine que toi, qui mérite que vous la partagiez* » dit-elle. Avec les autres, tu fais des efforts pour parler d'autre chose.

Dans des entretiens réalisés par l'auteur de ces lignes³, bien des personnes parmi celles qui sont rentrées d'exil par exemple, déclarent ne pas pouvoir évoquer leur propre souffrance en face de l'indicible douleur des rescapés, considérant que leurs propres souffrances ne valent plus grand-chose face au spectacle du génocide.

Valérie Rosoux⁴, livrant une réflexion sur le poids du silence du Rwanda, souligne avec raison, la pluralité des identités forgées par des vécus difficiles « *La population du pays des milles collines renvoie à une étonnante pluralité de vécus, que l'on songe aux rescapés du génocide, aux réfugiés venus d'Ouganda, de Tanzanie, du Congo, du Burundi, du Kenya, de Belgique, de France, d'Allemagne, du Canada ou encore de Russie, sans parler des clivages régionaux qui complexifient la simple appartenance ethnique. Face à une telle réalité, comment nier l'existence d'une dissension profonde au sein de la nation?* »

Cette multiplicité de vécus, la contradiction qui ne peut manquer entre les protagonistes de l'histoire rwandaise impliquent des parcours souvent opposés, tout cela entraîne des difficultés mais pas des impossibilités. Personne ne peut [et ne veut visiblement pas] imposer une seule lecture de l'histoire, aucune expérience, aucun vécu, aucun parcours ne saurait être nié. Mais faut-il encore trouver la meilleure façon de faire pour approcher les histoires individuelles, spécifiques à chaque période et à chaque groupe social, des histoires qui ne peuvent servir à entretenir les ambiguïtés auxquelles les observateurs pressés nous ont habitués. Ambiguïtés malsaines lorsqu'elles empêchent de faire le vrai retour sur le parcours de chacun, ambiguïtés coupables lorsqu'elles sont instrumentalisées et servent à des desseins moins avouables directement mais qui finissent souvent par justifier l'injustifiable, ou renvoyer dos-à-dos victimes et bourreaux du génocide des Tutsi. Un génocide dont le poids pèse encore dans tout son inconfort sur la conscience de la communauté humaine contemporaine. Bâtir la Mémoire nationale ne se ferait pas au prix du silence et écrire l'histoire du Rwanda ne pourra se passer des histoires rwandaises.

Sortir des urgences post-génocide, passer le temps des échafaudages pour maintenir ensemble les composantes de la société rwandaise sur un même territoire sans heurts exacerbés... Nous pensons que cela n'a pas été possible seulement parce que le pouvoir central le décrite. Nous pensons bien au contraire que la majorité de

Rwandais a conscience de l'abîme et chacun à son niveau, avec son parcours, tente de se couler dans une histoire nationale contemporaine qui ne peut se faire sans toutes ses composantes mais qui doit se faire sans ignorer le génocide et son engendrement. Ce qui donne une teinte spéciale à chaque page que les Rwandais essaient d'écrire à leur manière, des pages qui diffèrent souvent de celles écrites et publiées loin du Rwanda.

Nous proposons une expérience de terrain qui, au lendemain des Gacaca, cherche à observer les mécanismes en jeu dans la négociation d'un « *espace de libération de la parole* » grâce aux entretiens engagés après la projection du film « *Mon voisin, mon tueur* » d'Anne AGHION.

Une expérience qui étudie la possibilité de prise de parole dans trois régions du Rwanda qui n'ont pas connu le même sort avant, pendant et après le génocide. Une expérience qui a consisté à créer un espace, proposer un outil de réflexion et accompagner les prises de paroles.

Une expérience enfin qui interroge à la fois les pratiques héritées des juridictions Gacaca, la cohabitation, l'histoire de la colline et son obligation de s'intégrer dans un destin national. ■

Assumpta MUGIRANEZA,
Enseignante,

et diplômée en Psychologie Sociale et Sciences Politiques.

¹ Une compositrice de talent qui n'arrive pas à trouver un producteur qui la ferait connaître au-delà d'un cercle très restreint de connaisseurs.

² Trois films formant la Trilogie des Gacaca ont précédé « *Mon voisin le tueur* », qui en est la somme.

³ Assumpta MUGIRANEZA est installée au Rwanda depuis 3 ans, elle y conduit le projet « *Dire, penser ... Ecrire l'Histoire du Génocide* ».

⁴ V. ROSOUX « La gestion du passé au Rwanda : ambivalence et poids du silence », *Genèses* 4/2005 (n° 61), p. 28-46.



République du Burundi

SUPERFICIE : 27830 km² ¹

POPULATION : 8.074 millions ²

RNB PER CAPITA PPP: 380 US \$ ³

IDH : 0,394 ; rang 174/182 ⁴

ECONOMIE : basée sur les produits de l'élevage et de l'agriculture (bananes, exportation de thé, café, coton) ainsi que sur l'exploitation des ressources naturelles (uranium, nickel).

POLITIQUE :

Indépendance : 1^{er} juillet 1962

Chef de l'État : Pierre NKURUNZIZA (élu en 2005, réélu en 2010)

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000, a mis fin à une guerre civile politico-ethnique de 13 ans, ayant causé la mort d'environ 300.000 personnes.

JUSTICE : les échelons judiciaires sont calqués sur les divisions administratives du Burundi. On compte ainsi 128 tribunaux de résidence, 17 TGI, 3 Cours d'appel, une Cour Suprême, 2 tribunaux du travail, 5 Conseils de guerre, une Cour militaire, 2 Cours Administratives et une Cour Constitutionnelle.

Le point géopolitique

Ces derniers mois, l'actualité du Burundi a été principalement marquée par la tenue de plusieurs scrutins. Le long processus électoral, qui ne compte pas moins de 5 élections, a officiellement débuté le 5 mai avec l'ouverture de la campagne pour les élections communales du 21 mai 2010.

Les élections communales, finalement reportées au 24 mai, se sont déroulées sans incident ni violence majeure, avec une participation record de 92% des inscrits. Toutefois, la Commission Électorale Nationale Indépendante a tardé dans la remise des résultats qui s'est faite dans une certaine opacité. À l'annonce de la victoire écrasante (64% des suffrages exprimés) du parti présidentiel, le CNDD-FDD, les partis de l'opposition ont dénoncé des « fraudes massives ».

Face à ce climat de défiance et à la montée en puissance des protestations de l'opposition, le gouvernement a imposé de sévères restrictions à la liberté d'expression et de mouvement des leaders adverses.

L'escalade de la violence politique s'est notamment manifestée par de nombreuses attaques à la grenade et incendies criminels perpétrés à l'encontre du parti au pouvoir entre l'ouverture de la campagne en mai et la tenue des élections présidentielles du 28 juin. En réponse, les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de nombreux activistes politiques de l'opposition et ont interdit les rassemblements politiques. Selon l'APRODH, plus de 100 personnes appartenant aux partis politiques de l'opposition sont détenues dans différents cachots de la police et du Service National de Renseignement depuis les élections communales du 28 mai.

Cette dégradation du contexte sécuritaire a incité Agathon RWASA, le président du Front de Libération Nationale (dernier mouvement rebelle à avoir déposé les armes en 2009), à quitter le pays une semaine avant la tenue des élections présidentielles en invoquant des craintes pour sa sécurité personnelle. Il a depuis été démis de la présidence du FNL et se trouve désormais hors-la-loi.

Le leader du Mouvement pour la Paix et le Développement, Alexis SINDUHIJE a lui aussi quitté clandestinement le Burundi au début du mois d'août, après que des perquisitions aient ciblé son parti.

Au terme d'un scrutin présidentiel boycotté par l'ensemble des partis de l'opposition, le président NKURUNZIZA a été réélu avec 91,62% des votes exprimés. L'opposition a contesté ces chiffres pourtant validés par la CENI, et la Mission d'Observation de l'UE a félicité le Burundi pour la tenue d'élections calmes, regrettant néanmoins l'absence de

compétition pluraliste et le blocage politique imposé par le gouvernement.

Les élections législatives du 23 juillet ont été elles aussi boycottées par l'Alliance des Démocrates pour le Changement qui rassemble 12 partis d'opposition. Ce retrait a permis au parti du président de remporter aisément 81 sièges sur les 106 que compte l'Assemblée Nationale. L'Union pour le Progrès National (UPRONA), deuxième parti selon les résultats, a remporté 17 sièges. De la même façon, le CNDD-FDD a raflé 32 des 34 sièges que comporte le Sénat aux élections du 28 juillet.

Dans ces conditions, les élections collinaires prévues le 7 septembre semblent jouées d'avance. La pression sur les partis d'opposition ne décroît pas et les perquisitions et arrestations de militants se poursuivent. La CENI a d'ores et déjà clôturé le dépôt des candidatures pour ces élections ; près de 38000 candidats s'y présenteront.

Sur le plan sécuritaire, hormis les violences liées aux campagnes électorales, on notera la réapparition de bandes armées à la frontière avec la Tanzanie, au sud du pays. Par ailleurs, le Burundi et la République démocratique du Congo ont signé le 19 août un accord prévoyant le renforcement des relations entre les deux pays pour un meilleur contrôle de leur frontière commune.

Le processus électoral burundais est ainsi loin de s'être passé dans les meilleures conditions. Cette constatation est d'autant plus regrettable que le Burundi entamait un cycle électoral crucial pour la région des Grands Lacs (Rwanda 2010, RDC 2011) et que des efforts considérables avaient été réalisés ces derniers mois pour consolider les avancées démocratiques.

La communauté internationale tarde à réagir à ce processus électoral en demi-teinte. En effet, alors que le Burundi est généralement considéré comme sorti de la phase de transition post-conflit, le durcissement des pratiques politiques et la rupture du dialogue entre partis pourraient aboutir à une résurgence de la rébellion ou d'une violence à grande échelle, comme le souligne l'Institut des Études de Sécurité (Pretoria).

Il faut désormais souhaiter que la prise de fonction des nouveaux élus va malgré tout bien se passer et permettre au pays de continuer à avancer dans des chantiers de premier ordre. En l'occurrence, la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, différée à la fin du processus électoral, devrait reprendre au plus vite. RCN Justice & Démocratie reste vigilant sur ces points et entend y contribuer de manière positive.

A.F.

^{1,2,3,5} : Banque Mondiale, 2009.

⁴ : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2009.

Burundi

Sylvestre BARANCIRA, psychiatre, coordonne le programme mené au Burundi par RCN Justice & Démocratie. Par le biais d'émissions radiophoniques, l'idée du projet « Histoire de la Justice » et « Histoire du conflit burundais » vise l'ouverture d'espaces de paroles et de mémoire relatifs aux crimes commis depuis plusieurs décennies au Burundi. Il revient sur ce contexte déchiré et nous explique la finalité de ce vaste projet radiophonique.

Burundi : la mémoire, justice et histoire du conflit

Depuis l'indépendance en 1962, on assiste à des conflits cycliques au Burundi, qui voit ses populations s'entre-déchirer selon des clivages politico-ethniques entretenus par la classe politique. Les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis au cours des crises de 1965, 1972, 1988, 1993 à 2004 demeurent impunis.

En dépit des avancées du processus de paix et d'une adhésion officielle à la voie démocratique de tous les protagonistes, le conflit burundais est encore loin d'être surmonté. L'impunité est institutionnalisée, notamment à travers des lois d'immunité provisoire décidées en faveur de présumés criminels dont la durée n'a pas été précisée, même si l'amnistie pour les crimes de droit international est officiellement rejetée par les principaux acteurs politiques institutionnels.

Les résultats des consultations populaires réalisées en 2009 sur les modalités de mise en place d'une Commission Vérité et Réconciliation et du Tribunal Pénal Spécial pour le Burundi sont attendus à l'issue du processus électoral de 2010.

Le dépassement des moments les plus sombres ne peut être nourri par l'oubli. Au contraire, la mémoire vivante permet la libération des traumatismes refoulés, par l'expression. La mémoire comme source d'interrogation permet de cerner les mécanismes qui en sont les causes.

Les victimes sont en attente de la vérité, de la justice et de la réparation. La sensibilisation sur l'importance de la justice post conflit doit être maintenue dans l'espace public pour éviter l'oubli, réclamer la vérité et la justice sur les tragédies du passé, prévenir le retour des cycles de

violence dans la société, favoriser la réconciliation et la reconstruction du Burundi.

Aussi, RCN Justice & Démocratie s'est employé à donner vie à un espace de dialogue autour de la notion de justice au Burundi avec la production et la diffusion de dix documentaires radiophoniques. Ces émissions ont été réalisées à partir d'entretiens menés auprès de personnalités de la justice au Burundi ou d'autres témoins privilégiés de l'époque précoloniale jusqu'au milieu des années 1980 (régime militaire de J.B. BAGAZA). La transmission de la mémoire, l'ouverture d'un débat sur la question de la justice et la vulgarisation de notions élémentaires de droit étaient les principaux objectifs de cette action très appréciée des populations.

Fort de cette expérience, RCN Justice & Démocratie veut poursuivre et approfondir le travail accompli avec la première série d'émissions. Le projet actuellement en gestation se concentrera sur la période de 1987 à 1996. Il s'agira de tenter de comprendre et d'expliquer le rôle joué par la justice dans des événements tels que les massacres de Ntega et Marangara en 1988, l'attaque du PALIPEHEHUTU sur Bujumbura en 1991, le coup d'État de 1993 ou encore la triste période 1994-1996. Des témoins tels que les présidents BUYOYA et NTIBANTUNGANYA, les ministres de la justice, les procureurs généraux, hauts responsables de la période concernée seront bien évidemment au centre de ces émissions.

Dans le même esprit, une série radio se rapportant spécifiquement à l'histoire du conflit burundais sera produite. Cinq séries comportant quatre émissions chacune retrace-

ront les différentes périodes de l'histoire récente du Burundi, de la naissance du nationalisme vers 1956 jusqu'aux négociations d'Arusha en août 2000. Autorités publiques, société civile, membres des partis politiques, membres des anciens mouvements armés, membres des associations des victimes et historiens seront invités à participer au projet.

Afin de toucher un large public (on espère au moins 500 000 auditeurs) les émissions seront retransmises sur plusieurs stations radio, dont Isanganiro, Radio Publique Africaine ou Bonesha FM, très écoutées à travers le pays. La radio Isanganiro est captée dans les pays voisins, ce qui permettra d'élargir encore l'audience. Au niveau local, les radios communautaires Umuco FM, Star FM et Ijwi ry'umukenyenzi diffuseront les émissions. Dans une moindre mesure, un système de podcast sur Internet sera mis en place.

Par la suite, l'ensemble des outils créés sera remis aux animateurs et associations partenaires et un accès sera fourni aux chercheurs et historiens par l'intermédiaire du CERFOPAX¹. En complément, une pérennisation de projet sera assurée par des interventions pédagogiques au sein des écoles secondaires. Tout comme ce qui est réalisé en Belgique (dans le cadre du Décret « Mémoire ») il s'agira de proposer une version allégée des émissions aux élèves ainsi qu'un cadre contextuel adapté à leur âge afin que ceux-ci réagissent et remettent en question leur compréhension de l'histoire.

Ce projet radiophonique est lié aux activités menées auparavant par RCN Justice & Démocratie sous la forme d'animations communales, en contact direct avec les populations.

En effet, depuis 2002, RCN J&D a produit trois pièces de théâtre en Kirundi dans l'objectif de favoriser l'ouverture d'espaces de dialogue : « *Si Ayo Guhora* »², « *Habuze iki ?* »³, et « *Burundi, Simba Imanga* »⁴.

Produite en 2008, la pièce « *Burundi Simba Imanga* » retrace la chronologie du conflit à travers les témoignages de la population et revient sur la nécessité de dépasser les antagonismes ethniques. Elle est jouée par une troupe de 12 comédiens, hommes et femmes représentant toutes les ethnies (hutu, tutsi et twa). Depuis sa création, la pièce a donné lieu à 130 représentations, 49 projections vidéo et elle a été vue par 176 859 personnes. Suite à la performance, 2929 participants ont eu l'occasion de participer à des groupes de parole, ce que l'on nomme les animations communales.

Ces animations communales ont pour objectif d'ouvrir un espace de

dialogue au sein des populations rurales sur le conflit burundais et ses voies de résolution. Les attentes et demandes exprimées à cette occasion sont recueillies par nos équipes en vue de leur future restitution aux responsables politiques.

Dans le présent projet, les animations communales se poursuivront non seulement à la suite de la projection vidéo de la pièce « *Burundi, Simba Imanga* », mais aussi de la diffusion des émissions radios sur l'histoire de la justice et du conflit burundais. Les animations se feront dans les provinces couvertes par l'action en 2009-2010 (Muramvya, Gitega, Mwaro et Ruyigi), et seront étendues à d'autres localités (Muyinga, Makamba et Bujumbura).

A terme, il s'agit d'impulser au sein de la société dans son ensemble une dynamique qui brise les carcans politiques et sociaux enserrant la parole.

La parole libérée, la mémoire peut s'exprimer et accomplir son œuvre, restituer l'histoire tragique du Burundi à sa population pour préparer un avenir apaisé. ■

Sylvestre BARANCIRA,

Coordonateur de Programme — Burundi.

¹ Centre de Recherche et de Formation pour la Paix au sein de la Chaire UNESCO, Université du Burundi

² « *Ce n'est à taire* » produite en 2002

³ « *Qu'est-ce qui a manqué* » produite en 2005

⁴ « *Burundi, passe le précipice* » produite en 2008



« *Burundi, Simba imanga* » / « *Burundi, passe le précipice* ».

République démocratique du Congo



République démocratique du Congo

SUPERFICIE : 2344860 km² ¹

POPULATION : 64,256 millions ²

RNB PER CAPITA PPP: 280 US \$ ³

IDH : 0,389 ; rang 176/182 ⁴

ECONOMIE : basée l'exploitation des Ressources naturelles : café, bois ; cuivre, cobalt, or, diamants notamment à l'Est – Katanga, Kivu, Province Orientale ; potentiel hydroélectrique sous-exploité.

POLITIQUE :

Indépendance : 30 juin 1960

Chef de l'État : Joseph KABILA (transition 2001-2006 ; élu en 2006)

Processus de décentralisation en cours, l'État comptera 26 provinces et 1041 autorités autonomes selon les dispositions de 12 lois, notamment loi électorale et loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, et de la Constitution.

JUSTICE : 180 tribunaux de paix sont prévus par la loi, 50 sont en fonctionnement effectif. Une Cour d'appel par Province ; les trois hautes cours sont la Cour de Cassation (plus haute juridiction), la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État.

^{1,2,3,5} : Banque Mondiale, 2009.

⁴ : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2009.

Le point géopolitique

Au mois de juin 2010, la République démocratique du Congo a célébré le cinquantième de son indépendance. De nombreux monarques, chefs d'État et anciens chefs d'État étaient conviés aux cérémonies dont le couple royal de l'ancienne puissance coloniale belge ainsi que le Premier ministre belge en fonction, Yves LETERME. On comptait en outre des représentants des organisations internationales tels que le secrétaire général des Nations Unies, BAN KI MOON, ou son homologue de l'Union Africaine. Le discours officiel du président Kabila a été l'occasion de rendre hommage à la mémoire des hommes qui ont lutté pour l'indépendance du pays.

Ces célébrations ont aussi été l'occasion de rendre un dernier hommage à Floribert CHEBEYA militant pour les droits de l'homme assassiné le 1^{er} juin dans des circonstances troubles et dont l'enterrement avait eu lieu quelques jours avant, le 26 juin. Ainsi, le Mouvement de Libération du Congo de Jean-Pierre Bemba a décidé de boycotter les cérémonies afin de « *ne pas cautionner l'utilisation des assassinats et autres crimes politiques comme instruments de gouvernance* ». Le Premier ministre belge a quant à lui tenu à signer le registre de condoléances du défunt en exigeant que « *toute la clarté soit faite et que des sanctions soient prises* » à l'encontre des auteurs de ce crime. Le Roi des Belges s'est en revanche abstenu de prendre la parole pour sa première visite en RDC depuis l'indépendance.

Sur le plan politique, le président de la Commission Électorale Indépendante a rendu public le 9 août les dates des élections présidentielles et législatives. Elles se tiendront le 27 novembre 2011, tandis que les élections locales prévues initialement en 2007 sont reportées *sine die*. Plusieurs ONG et partis politiques de l'opposition parmi lesquels *La Voix des Sans Voix* et le MLC ont contesté la constitutionnalité du calendrier électoral dans la mesure où la Commission Électorale Nationale Indépendante, qui remplace la CEI, n'est pas encore formée. Quoiqu'il en soit, Etienne TSHISEKEDI, le chef historique de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, a annoncé sa volonté de se présenter aux élections présidentielles. Par ailleurs, le travail de la révision de la constitution, qui comportera 20 articles, sera bientôt présenté à l'Assemblée nationale.

Sur le plan sécuritaire, BAN KI MOON a profité de son passage à Kinshasa afin d'officialiser l'installation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Au titre de la réso-

lution 1925 du Conseil de Sécurité (2010), la MONUSCO prend le relais de la MONUC. Cette nouvelle phase du plan de pacification de la RDC concentrera ses efforts à la stabilisation de la RDC et tout particulièrement à l'est du pays.

Les affrontements et attaques se sont récemment multipliés dans l'est du pays, et impliquent principalement les combattants du Front Démocratique de Libération du Rwanda (FDLR). Une attaque conjointe des FDLR et Mai-Mai sur une parcelle minière des alentours de Walikale s'est accompagnée du viol de plus de 150 femmes. La communauté internationale dans son ensemble a été vivement émue par la cruauté de ces attaques et a appelé à cesser ces pratiques. Au Sud Kivu, ce sont des affrontements entre FARDC et les FDLR qui ont provoqué la fuite de 3500 familles. En dehors des régions de l'est, on signalera des affrontements fonciers en territoire de Dimbelenge au Kasaï Occidental ainsi que des luttes violentes pour le pouvoir coutumier en territoire de Bolobo dans le Bandundu.

Sur le plan de la justice et des droits de l'homme, le tribunal militaire de Mbandaka a condamné neuf prévenus à la peine de mort ou à de lourdes peines d'emprisonnement pour leur participation dans l'insurrection en Équateur. Par ailleurs, la coordination de la section « droits de l'homme » de la MONUSCO s'est inquiétée de l'augmentation des cas de violation des droits de l'homme au Kasaï Oriental.

Aussi, le quotidien *Le Monde* a révélé l'existence d'un rapport à paraître du *Haut Commissariat aux Droits de l'Homme*. Les éléments qui y sont mis en avant tendent à prouver que des violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire ont été commises à l'encontre des réfugiés rwandais Hutu en RDC par l'Alliance des Forces de Libération du Congo / Armée Patriotique Rwandaise entre 1993 et 2003.

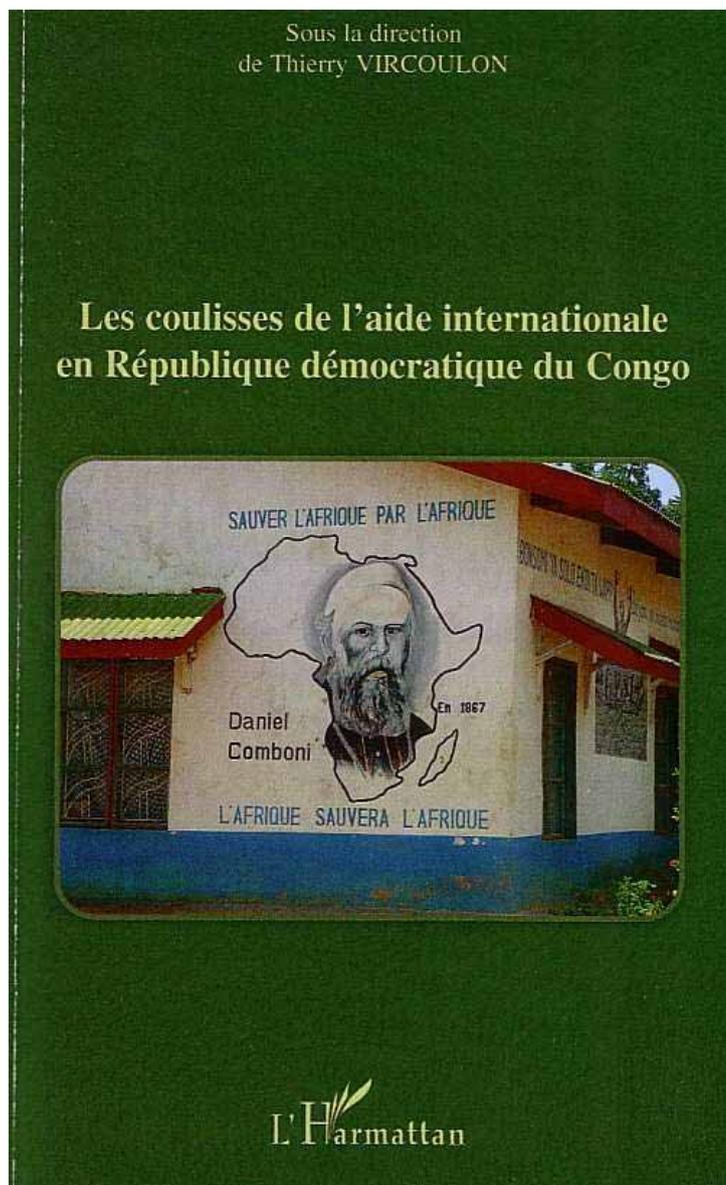
Sur le plan économique, le 30 juin, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont annoncé officiellement leur décision d'alléger la dette extérieure de la RDC d'un montant 12,3 milliards de dollars US. Cette décision fait suite à l'accès de la RDC à la phase finale de l'initiative « *Pays Pauvres Très Endettés* ». En toute logique, les fonds libérés par l'allègement de la dette devraient permettre d'alimenter un budget supplémentaire pour les programmes essentiels (infrastructures, écoles, hôpitaux, etc.).

A.F.

Thierry VIRCOULON est directeur du Projet Afrique centrale au sein de l'organisation International Crisis Group (ICG). Il vient de publier un livre qui explore les rouages de l'aide internationale en République démocratique du Congo. Deux collaborateurs de RCN Justice & Démocratie, Florence LIÉGEOIS (Responsable des Programmes Grands Lacs) ainsi que Manuel EGGEN (alors Coordonateur des Programmes en République démocratique du Congo) ont participé à la rédaction de cet ouvrage, présenté ici.

Les coulisses de l'aide internationale en République démocratique du Congo

Sous la direction de THIERRY VIRCOULON



L'aide internationale est trop souvent considérée depuis les hautes sphères de la théorie économique et des conférences internationales. Inversant le regard, cet ouvrage donne la parole aux « *petites mains* » des ONG, à ces praticiens qui, sur le terrain, au quotidien, s'efforcent de mettre en application les projets d'aide.

De fait, les grands bailleurs internationaux délèguent de plus en plus leurs missions aux ONG, en particulier dans les pays fragiles ou en reconstruction, exposés à la violence et à la déliquescence des structures étatiques. La République démocratique du Congo fournit à cet égard un cadre parfait d'observation, tant ce « *pays-continent* » apparaît comme un laboratoire à ciel ouvert de l'aide.

Au fil des témoignages et des exemples, qu'il s'agisse de programmes en faveur des femmes violées ou des enfants-soldats, le lecteur découvre avec effarement les dilemmes et effets pervers de cette stratégie de la sous-traitance. La multiplication des acteurs attise les rivalités, dilue les responsabilités, entraîne une plus grande opacité financière, des coûts de coordination et des risques de corruption en hausse, la perte de maîtrise décisionnelle et de connaissance du terrain, etc.

A travers cette étude de cas, l'aide internationale fait figure de « *charité mal ordonnée* » qui doit d'urgence se remettre en cause.

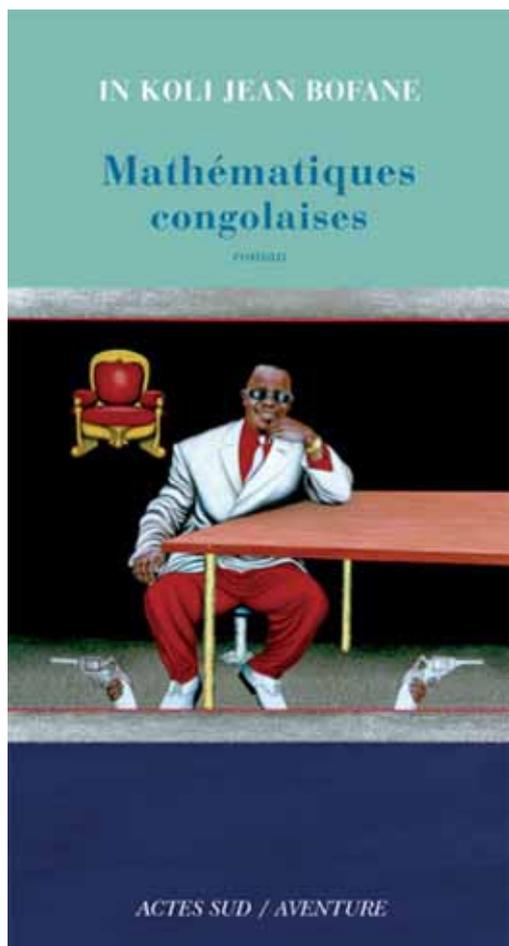
Issu d'un séminaire organisé à l'Institut français des relations internationales (IFRI) en juin 2009, cet ouvrage est dirigé par Thierry VIRCOULON, qui fut expert européen au Congo et est aujourd'hui responsable Afrique centrale à l'International Crisis Group. Il est également chercheur associé à l'IFRI. ■

République démocratique du Congo

Jean BOFANE est ami et membre de RCN Justice & Démocratie. Il est le troisième portrait de notre série radiophonique « Si c'est là, c'est ici ». Nous consacrons ici une page à son dernier livre paru, « **Mathématiques Congolaises** », couronné récemment par plusieurs prix. Zoom sur Célio Mathematik.

Mathématiques congolaises

Par In Koli Jean BOFANE



Celio Mathematik, jeune fana de mathématiques dans une Kinshasa de la débrouille, va grimper candidement dans les cercles obscurs du pouvoir.

Dans un Kinshasa secoué de remous de toutes sortes, Célio aurait pu traîner sa galère encore longtemps, n'eût été sa rencontre avec le directeur d'un bureau aux activités très confidentielles, attaché à la présidence de la République. La faim tenaille suffisamment les ventres pour que le débat sur bien et mal puisse être sérieusement envisagé. La ville ne fait pas de cadeau, le jeune homme le sait, et il tient là l'occasion de rejoindre le cercle très fermé des sorciers modernes qui manipulent les êtres et la vie quotidienne.

Orphelin depuis l'une des guerres qui ravagent le pays, Célio conserve comme une bible un vieux manuel scolaire, retrouvé dans le sac de son père tué au hasard d'une route de fuite. C'est grâce à des théorèmes et à des définitions que Célio Mathematik espère influencer sur le destin dont il dit n'être que le jouet.

Un moment emporté dans la spirale sympathique de la vie facilitée, Célio Mathematik n'a cependant pas oublié la mort suspecte de Baestro, un vieux copain qui gagnait quelques sous en participant à des manifs arrangées par l'éminence grise du pouvoir, mais qui un jour y a laissé sa vie.

Avec humour et gravité, connaissant son monde et pour cause, In Koli Jean BOFANE campe d'une plume aussi acerbe qu'exotique ses personnages et dresse des tableaux d'un Congo que le lecteur s'approprie vite parce qu'il sent les rues, palpate au rythme des musiques et des images livrées avec justesse et énormément d'empathie.

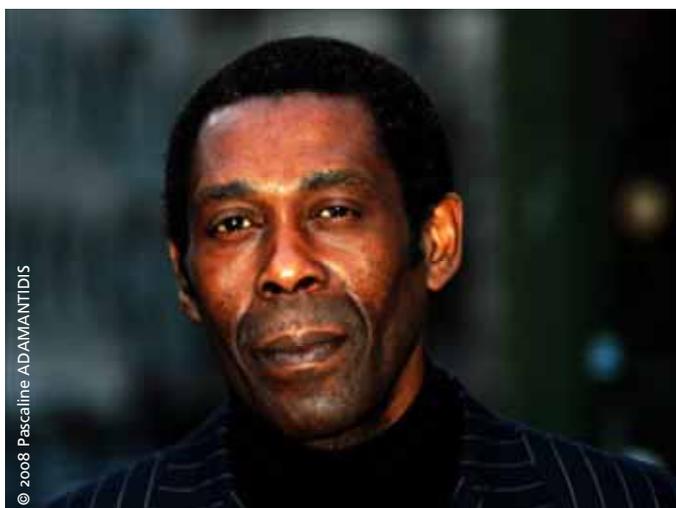
Cet ouvrage a été récompensé par Prix Jean Muno en 2008, par le Grand Prix littéraire de l'Afrique Noire de l'Association des Ecrivains Francophones en 2009 ainsi que par le Prix littéraire de la Société Civile des Auteurs Multimédias 2009. ■

In Koli Jean BOFANE est né le 24 octobre 1954 à Mbandaka (RD Congo).

Il est l'auteur de « *Pourquoi le lion n'est plus le roi des animaux* » (Gallimard Jeunesse, prix de la critique de la Communauté française de Belgique en 1997), et de « *Bibi en de Eenden* » (Sjalom Uitgeverij).

Ces ouvrages ont été traduits aux USA, en Allemagne, au Brésil, en Corée, en Slovénie.

In Koli Jean BOFANE vient de monter une association « *Art & Skript* » qui vise l'éducation au développement ; d'autres informations suivront !



A l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du Congo, RCN Justice & Démocratie s'associe à divers partenaires afin de créer un spectacle le 10 octobre prochain, dans le bel espace de la Chapelle des Brigittines. La soirée mêlera une création théâtrale (mise en œuvre par la Commission Justice et Paix et l'ASBL Oasis N'Djili) et des extraits radiophoniques de la série « Si c'est là, c'est ici ». Le tout, accompagné par la musique de Daniel STOKART et les voix de Jean BOFANE et Pierre VINCKE. Cet événement est réalisé en partenariat avec l'Echevin de la Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles dans le cadre du « Mois de la Solidarité internationale ».

Traits d'union

Dimanche
10 octobre 2010

- 20h00 -

Chapelle des Brigittines

A l'occasion du Jubilé de l'Indépendance du Congo, la Commission Justice et Paix met en œuvre le projet « *Traits d'Union* » qui a pour vocation de réunir 6 jeunes acteurs belges et 6 jeunes acteurs congolais au sein d'une création théâtrale. Cet événement est l'occasion de découvrir les préoccupations des générations actuelles en écho aux événements du passé qui ont tissé les relations belgo-congolaises. L'espoir est de redonner aux nouvelles générations l'occasion de créer une perspective d'avenir dans les relations belgo-congolaises.

A l'occasion de ce défi artistique, une collaboration entre le projet « *Traits d'Union* » et RCN Justice & Démocratie verra le jour pour une soirée particulière à la Chapelle des Brigittines, le 10 octobre prochain.

Grâce à la matière extraite de la série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* » (musique et extraits d'interviews), RCN Justice & Démocratie occupera l'espace scénique aux côtés des jeunes acteurs de « *Traits d'Union* ».

Le projet est de réunir Pierre VINCKE (Directeur de RCN Justice et Démocratie et témoin de la série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* »), Jean BOFANE (Ecrivain et témoin de la série radiophonique, « *Si c'est là, c'est ici* ») et les 12 jeunes acteurs dans un échange de paroles et d'idées à l'issue du spectacle :

Parler de l'Histoire pour comprendre ce que nous sommes Aujourd'hui mais surtout, ce que nous pourrions changer Demain. ■

Valérie KUREVIC,

Assistante du projet radio.



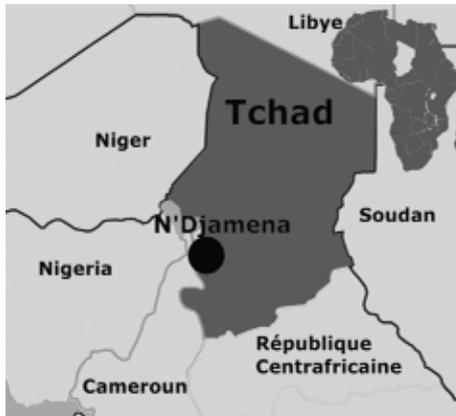
Projet réalisé par :

Commission Justice et Paix Belgique francophone ; ASBL Oasis N'djili ; Festival International du Film Francophone de Namur ; Théâtre de Poche ; Africalia ; CODHOD (Kinshasa) ; Théâtre des Amazoulous/Groupe Taccems ASBL (Kisangani) ; Waato Balabala (Kinshasa).

En collaboration avec :

Le Service Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles, Annoncer la Couleur, RCN Justice et Démocratie, le Musée Royal de l'Afrique Centrale, ITECO, le CEC, le BNA, la Régie Mobile pour la Culture, les salles du Tarmac, des Intriguants et des Béjarts à Kinshasa.

Tchad



République du Tchad

SUPERFICIE : 1284000 km² ¹

POPULATION : 10,913 millions ²

RNB PER CAPITA PPP : 1070 US \$ ³

IDH : 0,392 ; rang 175/182 ⁴

ECONOMIE : basée sur le secteur primaire et l'exploitation des ressources naturelles. Importants gisements pétroliers, réserves de carbonate et sodium; gisements d'uranèse inexploités.

POLITIQUE :

Indépendance : 11 août 1960

Chef de l'Etat : Idriss DÉBY IDNO (élu en 1991, 1996, 2001, 2006)

JUSTICE : basée sur un ordre de juridiction unique. Les échelons judiciaires sont calqués sur les divisions administratives qui comprend une Cour suprême, trois Cours d'appel, 20 Tribunaux de première instance et 30 Justices de paix fonctionnels. Un Conseil constitutionnel existe également depuis 1998. Les justices traditionnelles sont rendues en pratique et reconnues dans certaines matières par le droit tchadien.

Le point géopolitique

Le Tchad fêtait le cinquantenaire de son indépendance ce 11 août 2010. Pourtant, les célébrations n'auront lieu que le 11 janvier 2011, afin de permettre que la capitale fasse peau neuve.

Le rapprochement avec le Soudan voisin, amorcé dès le mois de janvier 2010 avec un accord portant sur la sécurisation de la frontière entre les deux pays, semble se poursuivre. Alors que la CPI dont le Tchad reconnaît la juridiction, a engagé des poursuites contre le président soudanais pour « crimes de génocide au Darfour » dans le courant du mois de juillet, le gouvernement tchadien a refusé de coopérer et a réservé un accueil chaleureux au président AL BASHIR lors de sa visite le 21 juillet. Ce dernier a d'ailleurs remercié les autorités du Tchad et a insisté sur le « caractère définitif » du processus de paix entre les deux pays.

La mise à l'écart de la communauté internationale s'est intensifiée avec la requête tchadienne de ne pas voir renouveler le mandat de la MINURCAT déployée notamment à l'est du Tchad. Le Conseil de sécurité de l'ONU a ainsi adopté la résolution 1923 prévoyant le retrait de la MINURCAT au 31 décembre 2010. Cette résolution transfère la protection des camps de réfugiés et personnes déplacées aux forces tchadiennes (armée et Détachement intégré de sécurité). Toutefois, les assurances du gouvernement ne parviennent pas dissiper les inquiétudes quant à sa capacité à assurer la sécurité des populations civiles. Selon plusieurs organisations humanitaires, l'implication de l'armée gouvernementale tchadienne dans les violences intercommunautaires ces dernières années démontre son inaptitude à assumer la sécurité des camps de réfugiés et déplacés.

Dans le même registre, le président Idriss DEBY ITNO a remis en cause les conditions de la présence des troupes françaises de l'opération Epervier, présentes depuis les mouvements de l'armée libyenne en 1986. Le Tchad demande désormais une contrepartie financière à l'armée française si elle veut pérenniser sa présence.

Concernant l'avancement du procès de Hissène HABRÉ, les autorités sénégalaises conditionnaient jusqu'alors l'ouverture du procès au règlement de 27 millions d'euros, somme jugée démesurée par les bailleurs de fonds. Lors du sommet de l'Union Africaine qui s'est achevé le 27 juillet dernier, le président Wade a affirmé que son pays se déchargeait de l'organisation financière du procès. La table ronde organisée par la mission conjointe de l'Union Européenne et de l'Union Africaine au Tchad en octobre prochain à Dakar devra permettre aux bailleurs de fixer les engagements financiers de

chacun. Le représentant de l'UE, Herman VON HEBEL, s'est déclaré « optimiste concernant l'éventualité de voir ce procès se dérouler dans un délai raisonnable ».

Au niveau interne, la modification de la loi sur la liberté de la presse intervenue le 18 août reste une victoire en demi-teinte pour les défenseurs des droits de l'homme. Si le nouveau régime dépénalise les délits de presse et les délits d'offense au Chef de l'État, des peines d'emprisonnement et d'interdiction de parution sont introduites pour les crimes d'incitation à la haine raciale ou d'apologie de la violence. C'est surtout cette dernière disposition ambiguë qui cristallise les craintes des journalistes, notamment dans le cadre du lancement du processus électoral de la fin de l'année 2010 et de début 2011.

Effectivement, les préparatifs des élections législatives et communales qui se tiendront respectivement les 28 novembre et 12 décembre 2010 ont fait l'objet de tensions politiques ces derniers mois. La Commission Electorale Nationale Indépendante en charge d'élaborer les listes électorales a connu des problèmes financiers qui ont retardé le démarrage du processus de recensement électoral. Finalement lancé en mars dans des conditions difficiles, l'élaboration des listes pourrait être biaisée étant donnée l'opacité de la structure. Sur proposition de la CENI, le conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant le découpage électoral. La Coordination des Partis pour la Défense de la Constitution a dénoncé ce projet ainsi que le climat politique entretenu par le gouvernement autour des questions électorales considérant qu'il s'agit d'un « sabotage » de l'Accord politique du 13 août 2007. La CPDC appelle ainsi à la consolidation du consensus par le dialogue, sans quoi une rupture pourrait être envisagée.

Enfin, des inondations ont durement frappé le nord du pays (Tibesti, Borkou, Ennedi) et les régions de l'extrême sud au cours des dernières semaines d'août. La pluie a ravagé les récoltes et troupeaux, contribuant à durcir la crise alimentaire qui sévit au centre du pays, du Kanem au Dar Sila ainsi qu'à l'est de N'Djamena. Dans ces conditions, le gouvernement a renforcé la surveillance épidémiologique du choléra qui a déjà provoqué la mort de 41 personnes depuis le mois de juin dans l'est et dans le sud du Tchad.

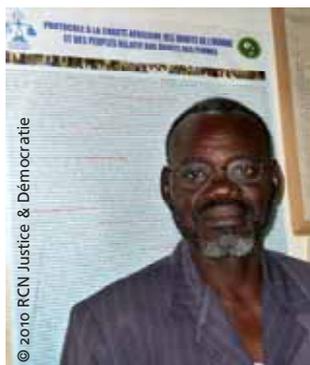
A.F.

^{1,2,3,5} : Banque Mondiale, 2009.

⁴ : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2009.

Clément ABAÏFOUTA est président de l'Association des Victimes des Crimes et Répressions Politiques (AVCRP) au Tchad. Cette association lutte contre l'impunité et vise la réparation des actes commis sous le régime d'Hissène HABRÉ entre 1982 et 1990. Nous restituons ici son témoignage en tant qu'ancien détenu de la tristement célèbre Direction de la Documentation et de la Sécurité (DSS).

Témoignage d'un ancien détenu d'Hissène Habré



Arrestation

« Je me rappelle ce 12 juillet 1985. Un quartier populaire de N'Djamena, une fine pluie. Deux individus s'introduisirent nuitamment dans la maison où je séjournais.

Cette visite portait en elle quelque chose d'in vraisemblable. A ma grande surprise, on me conduisit à l'extérieur et des militaires bien armés nous attendaient à bord d'un pick-up.

A cet instant même, je compris que j'étais en état d'arrestation. Pourtant, quelques minutes auparavant, on m'expliquait qu'il ne s'agissait que de quelques questions de routine.

Vingt-deux heures sonnèrent lorsque la voiture qui nous transportait s'arrêta sur la case oubli, la DSS. Au Tchad, qui que vous soyez, ce nom faisait peur. Lorsque vous étiez arrêté, c'était un aller sans retour. J'ai donc été débarqué avec les autres frères et, immédiatement, nous avons été séparés. L'interrogatoire commença. «*Tu voulais donc rejoindre la rébellion ? Pourquoi fais-tu cela ?*» Toutes ces questions me surprenaient, je ne comprenais pas.

Détention

Après avoir été déshabillé, j'ai été introduit dans une pièce sombre et exigüe. De nombreux autres prisonniers gisaient là dans un état déplorable. Hommes, femmes, enfants, tous étaient presque nus et paraissaient comme fous. Mes yeux alors se sont emplis de larmes. Cette salle ne pouvait contenir que sept personnes au plus, mais par méchanceté, on y mettait autant de prisonniers que possible. Au bout de deux semaines, nous étions quarante dans cette même salle. On y dormait à tour de rôle car on ne pouvait pas tous se coucher. Les femmes, elles, étaient violées par les soldats toutes les nuits.

Nous avons finalement été mutés dans une autre prison dans laquelle les conditions de détention n'étaient guère meilleures.

Chaque jour, les geôliers nous chantaient à l'oreille «*Patience et longueur de temps...*» Ces paroles étaient bien la preuve que nous ne sortirions jamais de cet enfer.

Les geôliers faisaient montre d'un esprit bestial, nous soumettant à des traitements d'un autre siècle. Nous n'avions pas de quoi manger et nous dormions à même le sol ; nous ne recevions aucun soin. De plus, nous étions coupés du

monde, ne recevant de nouvelles ni de nos familles, ni d'un éventuel jugement.

«*C'est ainsi que l'on traite les ennemis de l'État*» nous disait-on. N'étions-nous vraiment que cela, ce à quoi les geôliers nous réduisaient ?

Dans de telles conditions, chaque jour, entre 8 et 20 personnes mourraient à Hamral Goz. Là-bas dorment tranquillement tous ceux que je ne verrai plus jamais. Ils y sont morts pour leurs opinions, mais bien plus souvent pour que leurs tortionnaires se saisissent de leurs biens. Fossoyeur, je les ai accompagnés jusque dans les derniers moments.

Cette tâche m'a marqué à vie, mais c'est sans doute le geste le plus humain que j'aie pu réaliser, enterrer un millier de mes collègues. Des années après ma libération, j'ai continué à vivre dans ce cauchemar.

Combat

Ma vie a été bouleversée par ces quatre années de détention. Mais j'ai appris. En fin de compte, j'ai réalisé qu'un être humain pouvait être moins considéré qu'un objet.

La détention fut pour moi une école car j'en suis sorti diplômé en lutte contre l'impunité. Cette lutte, j'ai le devoir de la mener avec les autres victimes du régime sanguinaire de l'ex-président Hissène HABRÉ. Cette lutte, j'ai le devoir de la mener pour la mémoire des victimes désormais disparues, contre leur chosification.

Voici plus de dix ans que l'on refuse de me rendre justice. Je souffre, j'ai soif de justice. Nous devons écrire l'histoire pour que nos enfants sachent ce qu'il s'est passé sous Hissène HABRÉ. Pour cela, il faut que ce dernier soit poursuivi en justice.

Le combat contre l'impunité est déjà bien difficile, mais il faut en plus qu'un pays tiers soit mobilisé. Nous les victimes d'Hissène HABRÉ, nous essayons de sensibiliser la presse les groupes politiques, la société civile à notre combat pour qu'ils s'emparent du dossier et luttent à nos côtés afin que le procès ait lieu au plus vite.

Désormais il est important que le Sénégal sorte de son silence, assume la place qui lui échoit et juge le «*Pinochet africain*» qu'est Hissène HABRÉ.

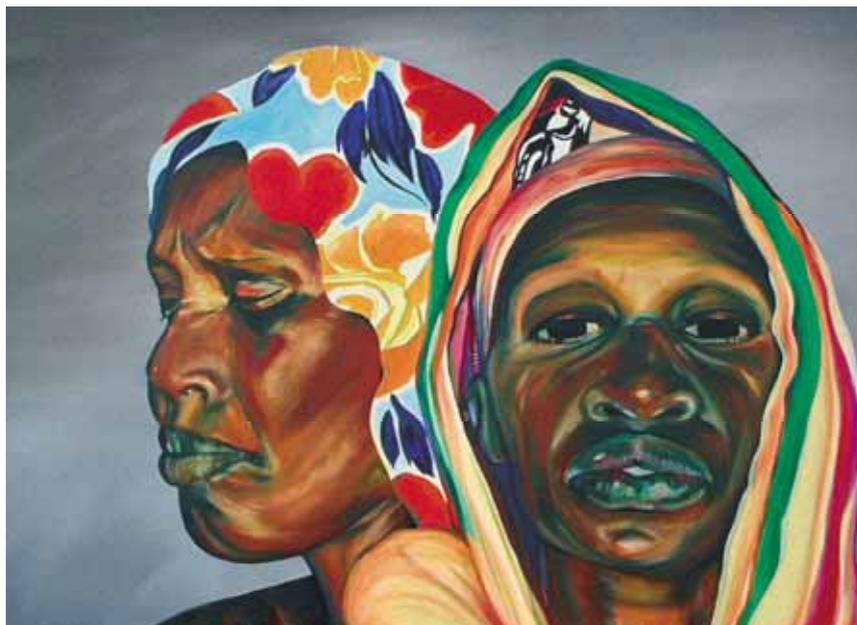
Voir le jugement aboutir constitue notre conviction et notre détermination et nous continuerons à nous battre bec et ongles pour que justice soit rendue. »

Clément DOHKOT ABOÏFOUTA,
Président de l'AVCRP.

Belgique

Le 1^{er} avril dernier, RCN Justice & Démocratie a été reconnu comme Centre labellisé relatif à la transmission de la mémoire par la Communauté Française de Belgique. Eclairages par Pascaline ADAMANTIDIS, Responsable du Programme Belgique.

RCN, un Centre de Transmission de la Mémoire



HELEN WILSON, *Avega Women*, « Making sense a Rwandan story ».

Depuis plus de quinze ans, RCN Justice & Démocratie mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition (Rwanda, Burundi, Rd Congo, Tchad, Sud-Soudan, Haïti). Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels (magistrats, personnel judiciaire, etc.) qu'à la société civile.

Dans la même logique d'action en vue de la résolution des conflits et des questions fondamentales qu'elle soulève pour chacun d'entre nous, l'organisation conduit également des projets en Belgique depuis une dizaine d'années. Ces projets sont tous nés du souhait pour RCN, d'inviter le public belge - et international de plus en plus, à construire une mémoire de ces crises et de ces crimes, par le récit de personnes qui les ont vécues, les interrogent et les bousculent.

Les crises actuelles sont multiples, proches ou lointaines, collectives ou individuelles, étrangères ou familiales. La manière dont les médias les relayent entraînent des solidarités ou des empathies individuelles, mais génèrent également des réactions de replis : la résignation, le refoulement ou encore, l'illusion. Ces crises relatées sont, pour certaines, à ce point *impensables* qu'un simple exposé ne permet pas d'en saisir le sens. Tout ce qui est dit, même si ces dires expriment les réalités du monde, n'est pas toujours « assimilable » ; autrement dit, seule cette fonction de médiateur permet que les choses dites, soient

alors embrassées. A partir de diverses productions radio et audiovisuelles, constatant leur singularité dans un contexte médiatique plutôt unilatéral, RCN Justice & Démocratie décide de s'inscrire au cœur de cet espace public.

Cette année, le Gouvernement de la Communauté française a labellisé RCN Justice & Démocratie en tant que **Centre labellisé relatif à la transmission de la mémoire** aux côtés de cinq autres organisations, partant du principe que « *la connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur* » et afin de « *fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent* ». Ce label officiel de la Communauté Fédérale belge a été instauré dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à « **la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes** ». Ce label institue désormais RCN Justice & Démocratie comme centre pédagogique des crises politiques et humaines dont il transmet la mémoire.

En effet, ce décret officialise la reconnaissance d'organismes dont le champ d'activités concerne une thématique précise - *basée sur des faits historiques* - de transmission de la mémoire, et qui disposent d'un personnel qualifié pour proposer des activités de sensibilisation dont la

qualité pédagogique est primordiale. Les Centres labellisés constituent des plateformes qui ont pour vocation d'informer de manière transversale et globale les publics sur les faits historiques formant l'objet du décret.

Grâce à une articulation de ses projets autour de l'ambition d'inviter les citoyens à voir et entendre, RCN Justice & Démocratie s'inscrit désormais officiellement parmi les acteurs d'éducation au développement en Belgique.

Ce récent label est une opportunité également pour RCN d'asseoir en 2011-2012, des partenariats qui émergent avec des institutions d'éducation au développement au cours des projets menés en 2009-2010 en Belgique, puisque la Communauté Française, et plus précisément sa cellule « *Démocratie Ou Barbarie* », propose une plateforme de visibilité, de diffusion, de rencontres et d'échange d'informations afin de coordonner les différents acteurs de l'éducation au développement au niveau national.

Le travail accompli par RCN Justice & Démocratie en Belgique émerge donc de façon constructive, prometteuse et cohésive sur l'espace public belge et international et ce, après un long processus. Le programme capitalise aujourd'hui dix ans d'expérience et propose désormais de rassembler ses observations autour de la question du « *(re)vivre ensemble* » ; consolidant ses pratiques au fur et à mesure dans l'élaboration des activités menées en

Belgique, RCN Justice & Démocratie continue de nourrir le fil conducteur que l'article 3 de son objet social prescrit : « *la défense des droits des victimes des crimes contre l'Humanité, la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre de la mémoire relative à ces crimes* ».

La tentation est grande de se détourner d'une horreur comme ces situations de violences judiciaires, politiques et humaines du monde, de ne pas vouloir savoir, d'estimer que « *c'est leur histoire* », que « *c'est compliqué* ». Mais l'humanité bafouée par ces injustices n'est pas fractionnable géographiquement et nous avons tous un « *Rwanda, un Burundi ou un Congo intérieur* », synonymes de notre humanité commune et blessée. S'exiler ou être né sous une autre latitude n'y change rien.

A partir de la conscience de ce terreau commun, la seule finalité porteuse de vie que l'on puisse prêter à une atteinte à notre humanité, aussi énorme qu'un génocide, est celle de nous rappeler notre responsabilité individuelle et collective par rapport au « *vivre ensemble* ». ■

Pascaline ADAMANTIDIS,

Responsable de Programme – Belgique.

Marie-Pierre LABRIQUE, Michel HÉRODE et Philippe PLUMET sont les coordinateurs de la cellule Démocratie ou barbarie, qui met en œuvre le décret du 13 mars 2009 relatif à « la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes » au sein de la Communauté Française de Belgique. Dans cet article, ils nous proposent de bien comprendre la finalité et les objectifs de ce décret.

Décret « Mémoire »

Un décret « Mémoire »?

En matière de travail de mémoire et d'histoire, la date du 13 mars 2009 marque un tournant important en Communauté française. C'est ce jour-là en effet, que le Gouvernement a sanctionné et promulgué le *Décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes...* en résumé, le décret « Mémoire ».

Si la Communauté française était déjà active dans ce domaine, avec notamment la création en 1994 de la cellule *Démocratie ou barbarie*, le décret « Mémoire » veut pérenniser et ajouter de la cohérence aux politiques menées en poursuivant des objectifs de pédagogie et de sensibilisation à destination principalement, mais pas uniquement, des jeunes générations et en organisant la re-

Belgique

connaissance et le financement d'associations et de projets qui visent à transmettre la mémoire de ces faits dramatiques.

Il s'agit donc de développer la transmission de la mémoire des faits visés par le décret, de perpétuer la mémoire par les témoignages, de faciliter l'accès aux ressources et à la documentation, de favoriser la découverte et la connaissance des lieux de mémoire et de proposer des activités et projets pour le grand public et les jeunes générations.

L'articulation du décret

Pour atteindre cette mission, une structure a été mise en place, composée de trois dispositifs :

1. Le Conseil de la transmission de la mémoire

Le Conseil est une instance de réflexion composée de 10 membres représentant le monde académique, la société civile et le CRECCIDE et de membres du Ministère de la Communauté française (Démocratie ou barbarie). Son rôle consiste à conseiller le Gouvernement. Le Conseil remet un avis au Gouvernement sur la reconnaissance des Centres de ressources et des Centres labellisés ainsi que sur les projets soumis dans le cadre des appels annuels. Plus largement, le Conseil donne au Gouvernement, soit d'initiative, soit à sa demande, des avis sur toute question relative à l'objet du décret.

2. Démocratie ou barbarie

Créée en 1994 et rattachée au Secrétariat général du Ministère de la Communauté française, la cellule *Démocratie ou barbarie* s'est vu confier de nouvelles missions dans le cadre de la mise en œuvre du décret « Mémoire » : coordonner, assurer le suivi et la promotion des actions soutenues par la Communauté française dans le cadre du décret ; constituer le portail d'information à destination des organisations et du public ; assurer le secrétariat du Conseil ainsi que la mise en œuvre et le suivi des procédures de reconnaissance et de sélection des Centres et des projets.

3. Les Centres de ressources et Centres labellisés :

Les Centres de ressources sont des opérateurs qui couvrent, par leurs activités, des thématiques diverses et multiples en lien avec l'objet du décret. Ce sont des plateformes qui ont pour vocation d'informer de manière transversale et globale les publics sur les faits historiques visés par le décret. Trois centres de ressources ont été identifiés : la *Fondation Auschwitz*, *Les territoires de la Mémoire* et le *Centre Culturel Laïc Juif de Belgique*.

Les Centres labellisés ont une mission commune, mais de moindre envergure et axée autour d'une seule thématique.

Six organisations ont été labellisées en tant que Centre de transmission de la mémoire visé dans le décret (voir page suivante): *Ibuka*, *Imaj*, *MERCi*, la *Fondation pour la Mémoire Contemporaine*, *Les Films de la Mémoire* et *RCN Justice & Démocratie*.

Ces centres ont pour mission de sensibiliser les citoyens à la transmission de la mémoire des faits visés par le décret en s'adressant à un public large, socialement et culturellement diversifié ; organiser des activités à caractère pédagogique pour les acteurs du monde l'éducation et pour les élèves ou les étudiants ; regrouper des informations et les diffuser soit sous forme de publications soit en disposant d'un centre de documentation ouvert au public ; diffuser ou mettre au point les outils requis pour remplir ces missions.

Ce décret vise donc à transmettre la mémoire des faits du passé pour la compréhension du présent et la construction du futur ; fournir les outils permettant d'appréhender, d'analyser, de comprendre et pas simplement de commémorer ; poursuivre des objectifs de pédagogie et de sensibilisation, d'information et de formation ; favoriser, principalement auprès des jeunes générations, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques. ■

Michel HÉRODE, Marie-Pierre LABRIQUE, Philippe PLUMET,

Cellule de coordination Démocratie ou barbarie,
Ministère de la Communauté française / Secrétariat général -
Service d'appui.
www.enseignement.be/dob



RCN Justice & Démocratie a donc été reconnu comme un Centre de Transmission de la mémoire, aux côtés de cinq autres organisations, qui poursuivent un objectif commun : perpétuer la mémoire des crimes et éclairer la conscience des citoyens. Voici une brève description de chacun de ces centres, avec une présentation succincte de leurs missions.

Les Autres Centres Labellisés

ibuka-Mémoire et Justice ASBL



Rue de la Prévoyance, 58
1000 Bruxelles
Tél. : 0486398174, 0486327704
E-mail : info@ibuka.net
www.ibuka.net
www.ibuka.be

IBUKA-Mémoire et Justice (IBUKA-M&J) est une ASBL fondée le 16 août 1994 à Bruxelles, regroupant les survivant(e)s du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, les proches des victimes ainsi que toutes les personnes soucieuses de la mémoire et du sort des victimes de ce génocide.

L'ASBL, dépourvue de moyens logistiques, poursuit, depuis 16 ans, contre vents et marées, grâce surtout à l'engagement et au bénévolat de ses responsables successifs et d'une poignée de membres actifs, sa route escarpée en faveur des victimes du génocide commis en 1994 contre les Tutsi au Rwanda. Ses missions principales résident en préservation et transmission de la mémoire de ce génocide, en catalyseur de sa vérité historique et de la lutte contre son impunité, en soutien sans faille de ses victimes survivantes, en stigmatisation de toute forme de négationnisme de tout génocide connu et reconnu par la communauté internationale, en prévention par tous les moyens de tout crime contre l'humanité et du plus hideux d'entre eux, le génocide, crime des crimes contre l'humanité.

Elle met un accent spécial sur la sensibilisation et la conscientisation des générations contemporaines et futures à un monde plus humain, plus solidaire, plus fraternel, sans haine et sans exclusion de l'autre, sans négation de l'autre et sans idéologie d'extermination de l'autre. Elle travaille à l'émergence planétaire de l'Etat de droit.

A cet effet, les moyens suivants sont mis en œuvre : solidarité avec les rescapés par des soutiens psychologiques ou matériels, collecte des témoignages, colloques et ateliers ainsi que leurs actes, interventions dans les médias (presse

écrite et audio-visuelle) et les institutions scolaires ou universitaires, mémoires et ouvrages sur des thématiques diverses en rapport avec ce dernier génocide du XX^e siècle, expositions de photos, films, etc.

Afin de renforcer ses activités aux niveaux local et international, IBUKA-M&J a créé des antennes en Belgique (Louvain-la-Neuve, Liège, Bruxelles, Namur, etc.) tout en contribuant à la naissance d'Ibuka dans différents pays (Suisse, Canada, Rwanda, France, Hollande, etc.).

Malgré des avancées certaines (adoption quasi internationale de la date du 7 avril de chaque année comme date de commémoration du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda, écoute des victimes et pénalisation des victimes par la justice de certains pays, juste qualification du génocide commis au Rwanda, édification de mémoriaux et érection de stèles commémoratives, etc.) dans sa mission transversale en matière de préservation et de transmission de la mémoire, de lutte contre l'impunité, de soutien aux victimes survivantes, de collaboration et d'interactions avec les associations partenaires, dédiées, elles aussi à la transmission de la mémoire, à la justice et à la vérité des génocides, les défis à relever demeurent nombreux pour Ibuka : outre le vœu de disposer de moyens adéquats et d'atténuer le déficit médiatique pour la réussite de son engagement (moyens humains et logistiques toujours minces jusqu'aujourd'hui – hébergement et cadre pour le bureau), les priorités suivantes sont à épinglez : adoption par la communauté internationale d'instruments juridiques de prévention et de sanction à visée à la fois éducative, pénalisante et répressive en matière de génocide et de son déni (lois de compétence universelle), jugements au Rwanda et/ou ailleurs des présumés génocidaires et des principaux acteurs ou complices du génocide commis contre les Tutsi, réparation pour les victimes de ce génocide dont le crime, ne l'oublions pas, est imprescriptible et soutien constant de leur résilience, etc. Et tout cela, en vue de faire renaître le Rwanda de ses cendres, c'est-à-dire, dans un véritable Etat de droit et de prévenir la récurrence de cette infamie, de cette « flétrissure de l'humanité » que sont tant le génocide que sa négation.

Albert GAKUMBA HANGU, Président d'Ibuka—Belgique

Les Films de la Mémoire ASBL



Avenue du Domaine, 21 bte 2
1190 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 344 76 28
E-mail : info@lesfilmsdelamemoire.be
www.lesfilmsdelamemoire.be

Les Films de la Mémoire ASBL est une ASBL créée en avril

1987. Son objectif vise à construire une mémoire par la mise en œuvre, la production et la distribution sur tous supports audiovisuels de films, spécifiquement à caractère historique. Nos principales lignes de production, à ce jour, peuvent se résumer en trois mots : Histoire, Mémoire et Identités.

Nous attachons une grande importance au travail de distribution et de promotion de nos films, indispensables pour toucher le public.

En 2008, *Les Films de la Mémoire* a produit et distribué le film « *Modus Operandi* », sur la déportation des Juifs de

Belgique

Belgique. Grâce à une communication systématique et régulière avec les écoles et centres culturels, le film a été vu en salles par 18.000 spectateurs, dont près de 10.000 élèves de l'enseignement secondaire dans 60 villes de Belgique. Au cours des dix dernières années, il s'agit de la meilleure audience d'un film belge auprès des élèves de l'enseignement secondaire, tous genres confondus. A la télévision, avec plus de 504.000 spectateurs, « *Modus Operandi* » est le meilleur résultat d'antenne d'un film belge francophone en Belgique depuis « *L'Enfant* » des frères DARDENNE.

« *Heim ins Reich* », produit en 2004, est considéré comme le plus grand succès de l'histoire du cinéma luxembourgeois. A ce jour, c'est le seul film luxembourgeois qui ait été en tête au box-office au Grand-Duché de Luxembourg, ayant été vu en salles par près de 10% de la population adulte. « *Heim ins Reich* » est une œuvre audiovisuelle de référence pour comprendre et enseigner l'histoire du Grand Duché de Luxembourg. La liste complète de nos films et de nos projets est disponible sur notre site internet.

Willy PERELSZTEJN, Directeur des Films de la Mémoire.

Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive



Rue Rodenbach, 4
1190 Forest
Tél : 02 344 86 69
E-mail : info@imaj.be
www.imaj.be

L'Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive créé à Bruxelles, en 1984, a eu dans ses missions deux volets :

L'organisation d'événements cinématographiques : Films méconnus et trésors du patrimoine cinématographique sont à l'affiche de nos festivals, avant-premières, projections avec débats dont le but est de nourrir le public d'images multiples et plurielles sur le monde juif, afin de combattre les stéréotypes toujours réducteurs et participer de manière citoyenne à la diversité culturelle ; favoriser le dialogue interculturel et intercommunautaire, objectifs nécessai-

res et d'actualité face au réveil de l'antisémitisme.

La création d'un centre de documentation sur les films dont le but est de : Contribuer à la sauvegarde de la mémoire et de l'identité juives ; rassembler les films et les documentaires qui témoignent de l'histoire et de l'expérience des Juifs de par le monde ; partager ce patrimoine auprès de tout public par l'organisation d'événements cinématographiques ; servir de relais dans le réseau associatif pour tout événement culturel ; sauvegarder la mémoire de la shoah et des génocides.

Depuis 1984, IMAJ participe à l'effort de recensement et de diffusion de films de la culture et de l'histoire juives.

I.M.A.J. a produit, avec le soutien de la Cinémathèque de la Communauté française un DVD accompagné d'un livret « *Le cinéma de Vouzôtres* », vitrine de films produits par des cinéastes belges en rapport avec la vie juive. I.M.A.J. soutient, depuis peu, des productions documentaires belges.

Béatrice GODLEWICZ, Directrice d'I.M.A.J.

Fondation de la Mémoire contemporaine



Avenue Victoria, 5
1000 Bruxelles
Tél. : 02 / 650.35.64 – 02/650.67.60
E-mail : info@fmc-seh.be
www.fmc-seh.be

La Fondation de la Mémoire contemporaine étudie l'histoire du judaïsme belge au XX^e siècle. Institution de recherche, elle est reconnue comme partenaire privilégié du Centre interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité de l'Université Libre de Bruxelles. Sa documentation se compose principalement de plus d'une centaine d'interviews de Juifs de Belgique (il s'agit de récits de vie documentant diverses réalités telles que l'immigration, la Résistance, les modes de solidarités, la Shoah, la reconstruction individuelle et collective des populations juives au lendemain de la Libération) ; de dossiers biographiques ; d'une base de données « *Lieux de Mémoire* », visant à établir la

géographie de la mémoire juive de Belgique (synagogues, homes d'enfants, écoles, lieux emblématiques de la Shoah, etc.) ; d'une bibliothèque. Elle dispose d'un centre de documentation accessible à tout personne intéressée, ouvert (sur rendez-vous) du lundi au vendredi, de 9 à 12 h et de 14 à 19 h. Les collaborateurs scientifiques de la Fondation répondent à toute demande d'information et sont sensibles aux enjeux pédagogiques et citoyens des questions qui les occupent.

La Fondation publie annuellement les « *Cahiers de la Mémoire contemporaine* ». Catherine MASSANGE a publié « *Bâtir le lendemain* ». « *L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service Social Juif de 1944 à nos jours* », 2002, et Barbara DICKSCHEN « *L'École en sursis* ». « *La scolarisation des enfants juifs pendant la guerre* », 2006. Et ses chercheurs ont pris part à la rédaction d'ouvrages de référence tels que J.-Ph. SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (eds.), *Les curateurs du ghetto*. « *L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie* », 2004.

Ingrid BOLMUT, Fondation pour la Mémoire contemporaine.

Maison Européenne pour le Rayonnement de la Citoyenneté



Place du Fays, 13
6870 St Hubert
Tél : 061 61 00 53
E-mail : info@lamerici.be
www.lamerici.be

La Maison Européenne pour le Rayonnement de la Citoyenneté (M.E.R.Ci.) est une fondation reconnue d'utilité publique créée en 2006 en province de Luxembourg. M.E.R.Ci. répond à deux objectifs principaux : rapprocher les citoyens belges de leurs institutions afin qu'ils se les réapproprient ; assurer la transmission de la mémoire de la shoah aux générations futures.

La M.E.R.Ci., entre autres activités, organise des conférences, des séminaires, des expositions et des voyages sur les lieux de mémoire de la Shoah.

Pacifique KABALISA est le fondateur du Centre pour la Prévention des Crimes contre l'Humanité (CPCH). Avec l'appui de la Cellule « Démocratie Ou Barbarie » de la Communauté Française, il a organisé un colloque le 25 juin dernier autour de « La clarification des concepts de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre à la lecture des événements de 1994 au Rwanda ». Pour lui, « La mémoire est l'essence même de l'homme ; l'oubli en est sa négation ».

L'histoire d'un cahier

Une mémoire de papier

Pacifique se souvient de sa commune natale, Cyimbo-go, dans la préfecture de Cyangugu au Rwanda. Il se souvient de son parcours d'instituteur à l'école primaire, il se souvient de son passé d'étudiant à l'université de Butare. Et puis, il se souvient que « *malheureusement, j'ai dû orienter autrement ma vie* ». Le 6 avril 1994 au Rwanda, l'avion de HABYARIMANA est abattu et la loi devient celle de tuer : si tu ne tues pas, c'est toi-même qui mourras. Pacifique est alors un jeune homme de 27 ans.

En ce mois de printemps 1994, Pacifique doit abandonner son histoire, il doit se cacher. Pendant près de trois mois, il vivra reclus, témoin impuissant des massacres qui anéantissent les Hommes autour de lui. Témoin impuissant, mais pas silencieux. Dans un cahier, il consigne sa vie, la tourmente dans laquelle il se trouve, pour ne pas disparaître, pour continuer à être un Homme. Pacifique se souvient : « *Pendant cette période, j'ai vécu des moments que je ne saurai pas détailler en si peu de temps, mais j'ai vu des choses, j'ai vécu des choses, j'ai entendu des choses et ce sont ces choses qui m'ont surtout motivé à me consacrer au travail de mémoire au Rwanda* ». Pour lui, mais aussi pour ceux qui ont perdu la vie, qui ont subi les pires atrocités. Pour qu'un jour, quelqu'un sache qu'ils ont existé, que leur vie leur a été ôtée, pour qu'ils ne s'évanouissent pas dans l'oubli. « *Celui qui tomberait sur ce cahier – moi-même, je ne savais pas si j'allais survivre – pourrait voir qu'untel avait été tué dans telles circonstances* ».

Après la réclusion, la fuite au Zaïre voisin. Plusieurs heures de marche la nuit pour éviter des bandes armées et les villages hostiles. Puis le camp de Bukavu. Pacifique se souvient de ces nuits à la belle étoile dans la cour d'une école secondaire. Il entend encore les récits de ses compagnons d'infortune et les inscrit dans sa mémoire de papier. Tous ont vécu des histoires difficiles, mais chacun possède la sienne. Il recommence à écrire, « *écrire la mémoire de ceux qui avaient survécu était une façon d'honorer leur mémoire. Le génocide était tel que la plupart des victimes était dévorée par des animaux ; il n'y avait pas la possibilité de les enterrer et de pleurer leurs morts et ainsi faire le deuil. Je le faisais à ma manière en recueillant ces histoires* ». Il se souvient de ce jeune homme, qui avait fui et nagé pendant plus de douze heures pour traverser le lac Kivu. A la ceinture, soigneusement emballé, son diplôme d'humanité. Pacifique se demande pourquoi... Pourquoi fuir en emportant ce diplôme alors que tout, derrière, est détruit ? Cette relique était le seul trésor qui lui permettrait de reconstruire sa vie.

Il faut fuir à nouveau, vers le Burundi cette fois. Pacifique se souvient des dangers sur la route. Là-bas vit le grand-père paternel de Pacifique. Lui aussi a son histoire. Lui aussi se souvient. Il avait fui le Rwanda à la suite des remous de 1959, s'y était remarié et avait reconstruit une famille. Pacifique fait donc la connaissance de cet aïeul qui l'aide à rejoindre Bujumbura.

Au lendemain du génocide, de retour au Rwanda, Pacifique a joué un rôle essentiel dans la documentation du génocide dès 1995. « *Je me suis installé à Kigali et j'ai commencé à rassembler mes témoignages dans ce cahier (...) je me disais qu'après la prise de pouvoir, la priorité serait de rendre justice et que mes témoignages pourraient aider les gens qui se lanceraient dans cette entreprise judiciaire. L'idée était de donner la parole aux victimes ; j'avais eu la chance de survivre alors que d'autres pas, et ceux-là n'auraient eu personne pour dire qu'ils existaient* ». Il poursuit donc son travail de recueil de nombreux autres témoignages. Son cahier s'emplit. Toutes les victimes veulent relater leur calvaire et voir s'accomplir l'œuvre de justice. Ces récits sont autant de moyens de porter la voix des sans voix devant les tribunaux et de demander justice en leur nom : « *Je pensais que ce cahier pourrait d'une part, aider la justice pour essayer de construire les dossiers, mais d'autre part, c'était pour moi une sorte de thérapie. En comparant ma souffrance à celle des autres, je parvenais à relativiser la mienne* ».

African Rights contacte alors Pacifique, qui devient leur premier enquêteur : « *J'ai rencontré la directrice et je lui ai remis mon cahier (...) On a visité les lieux des grands massacres et je lui ai facilité la collecte des témoignages (...)*



Place des Giroflées 19/000
1348 Louvain-la-Neuve
Téléphone fixe : + 32 (0) 10 24 19 44
Téléphone portable : + 32 (0) 474 23 62 27
E-mail : info@cpch-non-profit.org

www.cpch-non-profit.org

Belgique

Quand je disais aux rescapés « On vient pour écrire votre calvaire », ils étaient spontanés ». Pacifique se souvient : « Ceux que je ne parvenais pas à interroger en une journée ne comprenaient pas, ils insistaient : « Tu peux prolonger pour prendre aussi mon témoignage ? » ...

Parmi ceux-ci se trouvent des innocents, victimes de la haine et de l'absurdité ; ceux qui ont résisté et ont fait preuve de courage ; ces personnes qui ont aidé les autres au péril de leur vie. « Ce courage, ce brin d'humanité qui persiste, même dans des moments atroces, dans des moments où le mot d'ordre est de tuer untel parce qu'il est né comme ça, on va trouver des gens qui vont essayer de braver cet ordre pour voler au secours de ces gens pourchassés comme des bêtes ». Pacifique se souvient et consigne dans son cahier. Ces personnes qui se sont opposées à l'idéologie génocidaire au prix de leur vie ; ces Hutus modérés qui ont résisté ; ces prêtres tutsis, qui auraient pu fuir, mais qui ont décidé de rester pour ne pas abandonner et exposer les gens réfugiés dans leurs églises. Pacifique se souvient. Il se souvient aussi de ces veuves hutues rejetées après le génocide, qui avaient épousé des hommes tutsis, tués pendant le génocide par les membres de leur propre famille.

Mais aussi, des témoignages profondément marquants ; ceux que Pacifique recueille dans les cachots. Les actes avoués méritent aussi d'être sus et connus de tous, qu'ils soient entendus par la justice pour que jamais plus, ils ne se répètent.

Et puis la déception. « La déception du fonctionnement de l'appareil judiciaire, où les témoignages étaient mal utilisés, en quelques sortes (...) Il n'y avait pas vraiment de volonté pour encourager les victimes à témoigner et surtout à dire la vérité, se limiter à la vérité pour éclairer la justice ». Mais Pacifique continue malgré tout à consigner les témoignages des gens dans son cahier ; « J'avais obtenu beaucoup de témoignages qui abordaient des éléments très différents mais caractéristiques du génocide ».

Une mémoire institutionnalisée

Pacifique se réfugie alors en Belgique et obtient ensuite la nationalité. « J'ai toujours été habité par mon travail de mémoire (...) J'ai toujours cet espace dans mon cœur qui me dit qu'il faut toujours faire quelque chose pour perpétuer la mémoire, pour plaider pour la vérité sur ce génocide, la justice pour ce génocide ».

Pacifique souhaitait mettre en place une structure où il pourrait mettre à la portée du grand public, le cahier dans lequel il avait consigné plus de 3000 témoignages en une dizaine d'années. « C'est l'humain que je mets en avant. Le génocide, je le considère comme le crime des crimes contre l'humanité. C'est le crime qui attaque l'être humain dans toute son humanité. Je vais essayer de mettre dans cette structure, l'histoire des victimes de ces crimes ». C'est ainsi qu'est né le Centre pour la Prévention des Crimes contre l'Humanité (CPCH), avec le souhait de transmettre la mémoire de ces personnes, pour lutter contre la destruction et la banalisation de l'essence même de l'être humain.

Chacun de ces témoignages, dans sa spécificité, permet ainsi de remettre l'individu et son histoire, au centre de la réflexion du CPCH, avec la ferme intention pédagogique

surtout d'aider les chercheurs et les étudiants. Valoriser la mémoire et la diffuser auprès des jeunes notamment, c'est lutter contre les crimes contre l'humanité. C'est dans cette optique que Pacifique a organisé, avec l'appui de la cellule « Démocratie Ou Barbarie » de la Communauté Française, ce colloque axé sur la clarification des concepts de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (voir encadré). Plus qu'un centre de documentation, le CPCH se veut un espace de parole, qui s'adresse tant aux occidentaux qu'à la diaspora africaine, rwandaise en particulier.

Mais le travail de mémoire concernant le génocide au Rwanda est loin d'être achevé. « Si on ne cherche pas la vérité, les rescapés ne témoigneront pas ». Pacifique pense que « le politique prend en otage la justice et la vérité post-génocide » au Rwanda. Et de terminer sur ces mots : « C'est le grand échec de la mémoire, puisque le véritable travail de mémoire est ce travail qui accepte la souffrance de toutes les victimes, qui qualifie correctement ces crimes qui ont été commis et qui rend justice à toutes ces victimes. Tout ce travail de vérité reste encore entier et le CPCH apportera bien sûr, sa petite pierre à l'édifice de la vérité ». ■

Pacifique KABALISA,
Fondateur du CPCH.

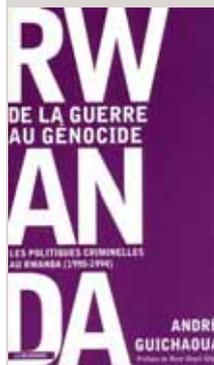
Propos recueillis par
Alexandre FAUDON,
Stagiaire Bulletin.

Colloque « La clarification des concepts de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre à la lecture des événements de 1994 au Rwanda »

25 juin 2010 - Organisé par le CPCH, avec le soutien de la Communauté française de Belgique.

Cet espace d'échange, modéré par François-Janne D'OTHÉE, s'est articulé autour de trois axes : juridique, historique et sociologique :

« La définition des concepts de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre du point de vue juridique » par Eric DAVID, Professeur émérite spécialiste du Droit international et membre du Conseil de la transmission de la mémoire,



« La trilogie génocidaire du vingtième siècle, une singularité nullement banale », par Joël KOTEK,

Présentation du livre : « Rwanda, de la guerre au génocide, Enquêtes sur les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994) » par André GUICHAOUA, Professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Témoin-expert auprès du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) depuis 1996.

Les notions de justice et de mémoire invitent toutes deux à s'interroger sur les mécanismes de transmission au lendemain de violences extrêmes. Est-il possible de « démobiliser les esprits » - et si oui, dans quelle mesure ? Une transmission peut-elle favoriser une réhumanisation des relations avec l'autre ?

Mémoire et transformation des conflits

Quelle transmission au lendemain d'un conflit international ou intercommunautaire ? La question s'avère cruciale aux quatre coins du monde. Malgré les discours appelant à la réconciliation au Proche-Orient, dans l'Afrique des Grands Lacs, en Irak ou en Afghanistan, les témoignages concordent pour dépeindre une atmosphère de méfiance et de discrimination. Pourtant, dans nombre de cas, les familles endeuillées devront un jour ou l'autre à nouveau vivre ensemble. L'impératif de coexistence force à s'interroger : comment gérer les conséquences de ce qui est advenu ? Que transmettre après l'horreur ? Ce questionnement force à s'interroger sur les phénomènes de transmission d'un point de vue non seulement individuel mais aussi collectif. Comment les représentants d'un groupe transmettent-ils leur passé conflictuel ? Avec quelles conséquences sur les individus ? Le fil rouge du raisonnement tenu tout au long de cette réflexion s'articule autour du questionnement suivant : après une guerre ou des violences extrêmes, qui transmet quoi, comment, et quand ?

Qui ?

Trois types d'acteurs méritent ici d'être épinglés. Les premiers d'entre eux sont les *représentants officiels* des groupes en présence, qu'il s'agisse de chefs d'Etat, de ministres ou encore d'ambassadeurs. A côté des porteparole autorisés du groupe, des nombreux *témoins*, qu'ils soient survivants ou tiers observateurs, tentent de raconter l'indicible. Loin d'être exclusives l'une de l'autre, ces catégories peuvent se chevaucher. En témoigne l'exemple de Nelson MANDELA, à la fois témoin et représentant officiel. Enfin, certains *artistes* peuvent jouer un rôle décisif dans la transmission d'un passé souvent perçu comme inaudible. Nombre de musiciens, poètes, réalisateurs, sculpteurs, peintres ou écrivains, se montrent animés par le souci de relayer certaines voix éteintes à jamais.

Pointer des acteurs officiels et non-officiels signifie que l'ensemble des processus de transmission mérite d'être pris au sérieux. Si les canaux officiels que sont les commémorations, les musées ou encore les manuels scolaires peuvent influencer les représentations de la population, à commencer par les générations les plus jeunes, ils ne le peuvent que dans une certaine mesure. Certains symboles relayés par les manuels ou les commémorations peuvent certes cristalliser des éléments qui sont peu à peu incorporés dans l'ensemble des souvenirs partagés par la population. Ils ne peuvent toutefois suffire à imposer une forme d'« *historiquement correct* » aux individus. Les initiatives et/ou les résistances locales se révèlent tout

aussi déterminantes pour sculpter les souvenirs et les oublis choisis par le groupe. Il semble donc essentiel de considérer l'ensemble des processus destinés à transformer - ou non - les relations à l'égard de l'autre.

Quoi ?

Que peut-on transmettre au lendemain d'une guerre ? Des récits et des émotions. Au-delà des récits du passé (sur lesquels nous reviendrons), de nombreuses émotions sont inmanquablement transmises au lendemain d'un conflit. Il n'est pas seulement question de mots et de discours, mais aussi de gestes et parfois même de « *silences sonores* »¹. On se souvient par exemple de Willy BRANDT qui, le 7 décembre 1970, cristallise symboliquement une demande de pardon. En visite officielle à Varsovie pour la signature du traité germano-polonais, le chancelier de la République fédérale, les yeux humides et le regard perdu, s'agenouille soudain devant le mémorial dédié aux héros et aux victimes du ghetto de Varsovie. Trois ans plus tard, devant la dalle du Yad Vashem à Jérusalem, la voix étranglée d'émotion, il lit un psaume de David implorant le pardon divin. Autre exemple des plus frappants, les mémoriaux de la chair au Rwanda. Comme l'explique Catherine COQUIO, « *en exposant les morts dans la position où ils furent tués, les sites signifient le meurtre collectif et transforment les cadavres en 'témoins' muets de la catastrophe* »².

Comment ?

Sur le plan des discours, diverses attitudes sont concevables. Au lendemain d'une guerre et a fortiori d'un génocide, nul ne peut oublier les faits vu l'importance et la profondeur des séquelles qu'ils ont engendrées. Les blessures sont à vif, les victimes à peine enterrées, le pays souvent dévasté. Mais si les protagonistes ne peuvent oublier, ils peuvent adopter trois types d'attitudes à l'égard du passé. Ils peuvent tout d'abord accentuer, voire survaloriser le souvenir de l'affrontement. Ils peuvent inversement avoir tendance à dissimuler ou minimiser l'événement. Ils peuvent enfin s'engager dans un « *travail de mémoire* » qui ne relève ni de la survalorisation, ni de l'oblitération³.

Survalorisation du passé.

Les conflits qui ont d'embrasé les Balkans illustrent le premier processus. L'une des justifications données par certains responsables serbes à leur agression contre les autres peuples de l'ex-Yougoslavie provient de l'histoire : les souffrances infligées aujourd'hui ne sont qu'une revanche sur celles qu'ils ont subies jadis⁴. La logique mé-

Belgique

morielle mise en place est double. *Primo*, il faut se souvenir des injustices dont le peuple serbe fut victime, qu'il s'agisse des crimes commis par les Oustachis durant la Seconde Guerre mondiale ou de la bataille des Champs des Merles en 1389. *Secundo*, il faut réparer ces injustices. Certains propos sont éloquentes. En 1991, un jeune théologien de Belgrade affirme que « *la guerre en cours nous est imposée par les plus grands criminels de tous les temps, les Oustachis, les mêmes qui nous ont massacrés de 1941 à 1945* »⁵. En 1982, l'Appel des 21 prêtres et moines de l'Église orthodoxe serbe explique déjà que « *le peuple serbe mène sa bataille du Kosovo depuis 1389. Le Kosovo est notre mémoire, notre foyer, la flamme de notre être* »⁶. La suite est connue de tous. Comme le montre cet exemple, la survalorisation des épisodes les plus conflictuels du passé contribue à relancer le cycle de la violence. Ses effets peuvent être qualifiés de belligènes. Faut-il pour autant faire l'apologie de l'oubli ?

Oblitération du passé.

Plutôt que de mettre en exergue le passé conflictuel, les représentants officiels peuvent choisir de le passer sous silence. L'attitude des autorités japonaises à l'égard des pages les plus sombres du passé national est significative à cet égard. Le Japon impérial n'a jamais mené de crimes d'extermination méthodique de groupes humains comme l'Allemagne hitlérienne. Il est néanmoins accusé de trois crimes majeurs : le sac de Nankin en 1937, au cours duquel furent massacrés plusieurs centaines de milliers de Chinois ; l'affaire des « *femmes de réconfort* » contraintes de se prostituer pour l'armée impériale ; et enfin, les crimes de l'unité 731. Cette dernière affaire remonte à 1936, année au cours de laquelle une équipe de scientifiques japonais commence à pratiquer des expérimentations biologiques sur plusieurs milliers d'êtres humains afin de doter l'Archipel d'armes bactériologiques⁷. Le Japon continue cependant de nier ces expérimentations, alléguant le manque de preuves. Nombre de responsables japonais restent longtemps cramponnés à une vision de l'histoire exonérant l'Archipel de toute responsabilité historique. Leur objectif immédiat est strictement interne : resserrer les rangs autour du passé glorieux de l'État. Le gommage systématique des crimes commis à l'étranger ne fait cependant qu'envenimer les relations que le Japon entretient avec ses voisins. Dès le début des années 1980, des manifestations anti-japonaises éclatent à Pékin, Taiwan, Hong Kong, Hanoi et Séoul, pour dénoncer l'arrogance de l'ancien agresseur.

Travail de mémoire.

Alors que la survalorisation tente d'imposer une et une seule interprétation du passé, que l'oblitération tâche d'éviter la moindre de ses interprétations, le travail de mémoire cherche à prendre en compte le conflit d'interprétations qui résulte inmanquablement d'un événement tel qu'une guerre. Son objectif est précisément de reconnaître la pluralité des interprétations du passé. Il ne s'agit plus de mettre en avant une vision martyrologique ou édulcorée du passé, mais de prendre en charge le passé dans sa complexité et ses contradictions. La prise en considération de plusieurs points de vue ne signifie pas que

toutes les perspectives soient pour autant équivalentes. Reconnaître la pluralité des représentations du passé ne remet pas en cause l'existence d'une réalité en deçà de ces représentations. La démarche ne se fonde pas sur le relativisme, mais sur l'idée qu'un passé commun au niveau factuel se révèle divergent quant à ses expériences. Le but n'est pas tant d'établir la vérité avec un grand « V » que de relire le passé à l'aune de la coopération recherchée.

L'évolution du cas franco-allemand est symptomatique à cet égard. Dès 1958, Charles DE GAULLE et Konrad ADENAUER décident de mettre fin à l'hostilité d'autrefois. Et bien que leur dialogue ne soit pas exempt d'ambiguïtés et de désaccords, les représentants français et allemands fondent depuis lors leur rapprochement sur la reconnaissance concertée d'un passé commun qui « *remplit de fierté, mais aussi de regrets douloureux* »⁸. Les autorités des deux États mettent systématiquement l'accent sur les interprétations communes du passé. Le Premier ministre français Lionel JOSPIN résume la logique enclenchée en décrivant la mémoire comme n'étant pas « *une façon de réveiller les anciennes souffrances, mais, sans les oublier, une manière de faire la paix avec le passé* »⁹. L'objectif de cette attitude est de décloisonner les récits nationaux et d'éviter le développement de mémoires agressives, crispées et exclusives les unes des autres. Il ne s'agit pas de gommer les événements du passé mais d'agir sur le ressentiment et la haine qui y sont liés. Le travail de mémoire tente, en d'autres termes, de remémorer le passé en oubliant son sens initial (l'inéluctable confrontation



KASIMIR MALEVICH, *Torse (prototype d'une nouvelle image)*, 1928.

entre ennemis héréditaires) et en intégrant un sens nouveau (tel que la déchirure de peuples frères).

La transformation du souvenir de Verdun est un exemple remarquable à ce sujet. Le nombre de victimes et la nature impitoyable du combat marquèrent profondément les consciences de part et d'autre du Rhin. Dès 1916, une représentation nationaliste des combats s'élabore en France et en Allemagne. Quelques décennies plus tard, le contexte du rapprochement franco-allemand ouvre la voie à une nouvelle interprétation du passé : la mémoire de Verdun devient le témoignage de tous les combattants, français et allemands. Il n'est plus question de condamnations et d'appels à la revanche, mais d'un même hommage rendu aux soldats des deux camps. Cet effort d'intégration n'implique en aucun cas l'uniformisation parfaite des représentations du passé. Il n'empêche en rien la pluralité des points de vue : il sous-entend, au contraire, l'acceptation de désaccords raisonnables concernant la réalité du passé. Même dans l'exemple franco-allemand qui peut être considéré comme un cas d'école, la représentation commune du passé conflictuel ne permet pas d'effacer les différences d'approche entre les deux côtés du Rhin. Comme l'indiquent Gerard SCHROEDER et Lionel JOSPIN, des décalages et des « *malentendus de mémoire* » subsisteront « *tant que nous resterons les Allemands et les Français, tant que nos identités seront différentes* »¹⁰. Cette considération met en lumière l'une des principales variables à prendre en compte au sujet du travail de mémoire, à savoir la variable temporelle.

Mais avant de passer à la dernière étape de notre raisonnement, il importe d'apporter une nuance de taille à l'égard de ce processus. Le travail de mémoire progressivement mis en place au lendemain d'une guerre au sens classique du terme (c'est-à-dire opposant des combattants) ne peut constituer un modèle normatif dans le cadre de conflits atypiques (qui mettent en présence une victime et un bourreau clairement identifiés). La victime et le bourreau ne sont pas interchangeable. La volonté de prendre en considération plusieurs points de vue ne peut s'envisager que lorsque les torts sont partagés. Elle est donc inappropriée à l'égard d'un génocide.

Quand ?

Tous les cas d'étude le montrent : certains événements particulièrement traumatisants peuvent rester inexprimés pendant une certaine période de temps que les psychanalystes appellent parfois temps de latence. Il n'existe cependant pas de règle en la matière. L'étude de divers cadres post-conflit indique que plus les discours officiels tentent de s'imposer tôt, plus les réactions de résistance sont fortes. L'échelle temporelle à garder à l'esprit ne se base pas sur les années, mais sur les générations. L'exemple sud-africain est ici éclairant, l'un des principaux reproches adressés à la Commission pour la Vérité et la Réconciliation étant précisément que l'objectif de réconciliation ne pouvait être atteint dans un délai si court. Le processus de réconciliation à l'échelle individuelle suit, de fait, son propre rythme. Comme l'indiquent nombre de psychologues, les processus de guérison sur le plan individuel ne peuvent en aucun cas être programmés. Le temps

des âmes et des corps blessés n'est pas celui des institutions politiques. Cela ne signifie pas que les cadres institutionnels se révèlent systématiquement inopérants ou inopportuns. Mais ils ne peuvent vraisemblablement que favoriser les conditions dans lesquelles un rapprochement peut éventuellement – et progressivement – se produire.

Ce constat permet de toucher les limites de toute tentative de rapprochement. L'efficacité de toute mémoire officielle est directement limitée par le poids de l'expérience vécue. Les réalités héritées de la guerre – et a fortiori d'un génocide – sont ce qu'elles sont. Le ressentiment d'une population terrorisée, niée et endeuillée semble le plus souvent inévitable. Celui qui souffre dans sa chair ou dans son entourage peut porter les stigmates du drame tout au long de sa vie. Comme le rappelle Jean AMÉRY qui a subi la torture et l'expérience concentrationnaire durant la Seconde Guerre mondiale, « *ce qui s'est passé s'est passé* » et « *le fait que cela se soit passé ne peut pas être pris à la légère* » ; « *rien n'est cicatrisé, et la plaie qui (...) était peut-être sur le point de guérir se rouvre et suppure* »¹¹.

Comment admettre, dans de telles conditions, les gestes de rapprochement posés à l'égard de ceux qui sont perçus comme les anciens tortionnaires? Cette interrogation met en lumière une tension à laquelle ne peut échapper aucune réflexion sur la gestion politique du passé : la nécessité de se tourner vers l'avenir comporte toujours le risque de faire fi de vies endommagées à jamais. C'est en étant pleinement conscient de ce risque qu'il sied de réfléchir à la transformation des relations entre anciens belligérants. ■

Valérie ROSOUX,

Professeur à l'Université Catholique de Louvain.

¹ Voir C. COQUIO, *Rwanda. Le réel et les récits*, Paris, Belin, 2004.

² *Ibidem*, p. 153.

³ Voir P. RICOEUR, *Temps et Récit*, III, Paris, Le Seuil, 1985, p. 411 et *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 105-111.

⁴ Voir T. TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, p. 26.

⁵ Voir P. GARDE, « Ex-Yougoslavie : une fausse guerre de religion », *Politique internationale*, n° 58-59, hiver 1992-1993, p. 52. Précisons qu'une telle position n'a jamais fait l'unanimité en Serbie. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer les dérives de ce type d'appels à l'histoire (voir M. GRMEK, M. GIJDARA et N. SIMAC, *Le nettoyage ethnique. Documents historiques sur une idéologie serbe*, Paris, Fayard, 1993, p. 56).

⁶ Voir N. MILETITCH, « L'Église orthodoxe serbe », *Politique étrangère*, janvier 1996, p. 191-192.

⁷ Voir S. HARRIS, *Factories of Death*, Londres-New York, Routledge, 1994.

⁸ H. LUEBKE, le 4 septembre 1962, *Notes et Études documentaires*, 21 décembre 1962, n° 2947, p. 5-6.

⁹ Discours prononcé lors du colloque « Mémoire et identité » des 24 et 25 septembre 1999 à Genshagen, <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

¹⁰ Déclaration du 25 septembre 1999 à Genshagen, *ibidem*.

¹¹ J. AMÉRY, *Par-delà le crime et le châtement. Essai pour surmonter le mal*, Paris, Actes sud, 1995, p. 17 et 20.

Belgique

RCN Justice & Démocratie a récemment été invité à présenter les animations participatives de son projet radio (cf. encadré) au cours du séminaire proposé aux enseignants par l'ASBL Les leçons de l'Histoire & Nous. Françoise BRODSKY, Conseillère pédagogique, nous présente son association.

Les leçons d'Histoire et Nous



KASIMIR MALEVICH, *Tête de paysan*, 1928-30.

L'ASBL Les leçons de l'Histoire & Nous est née d'une question (Comment apprendre aux élèves à développer leur esprit critique face à la propagande d'extrême droite ?) et de la découverte d'une méthode pédagogique développée à l'université Harvard pour enseigner les génocides tout en développant la fibre morale, l'esprit critique et le courage civique des élèves : *Facing History and Ourselves*.

Professeurs de morale, d'histoire, de langues ou de littérature, ou même de dessin, les membres de la nouvelle ASBL s'étaient toujours efforcés d'amener leurs élèves à une réflexion autonome et à éveiller leur esprit critique. Ils essayaient de trouver des moyens de lutter contre l'atmosphère de xénophobie, d'intolérance et de rejet de l'autre qu'ils rencontraient dans leurs classes. Il leur avait fallu des années de pratique pour arriver à élaborer individuellement des méthodes d'enseignement en harmonie avec leurs conceptions. Aussi quand ils prirent connaissance de la méthode *Facing History and Ourselves*, celle-ci leur parut répondre à leurs attentes et ils décidèrent donc s'en inspirer et de l'adapter au contexte belge et européen.

En quoi consiste la méthode ?

C'est en étudiant les comportements humains durant des épisodes de violence collective qu'on encourage les élèves à porter un regard critique sur les préjugés, le racisme et la violence, à s'exprimer et à prendre une part active dans les choix moraux qu'ils font ou qu'ils feront dans la société de demain.

Le premier module traite de l'identité, par exemple à travers une exploration du nom et de l'histoire familiale : qui suis-je ? comment est-ce que je me vois ? Comment est-ce que les autres me perçoivent ? Divers outils pédagogiques comme le journal intime ou le graphique d'identité permettent d'approfondir la notion et d'analyser les textes littéraires ou

historiques sous cet éclairage particulier. Des témoignages des années dix ou des années trente ainsi que des récits contemporains permettent aux élèves de faire le lien avec leur vécu à l'école ou dans leur quartier.

Vient ensuite la notion d'appartenance. L'appartenance à un groupe, une culture, une nation entraîne des mécanismes identitaires. Les groupes auxquels nous appartenons définissent notre *univers d'obligation*, un concept qui s'applique tant aux individus qu'aux communautés ou aux États. À quel moment « *nous et eux* » devient-il « *nous contre eux* » ? Et parallèlement, comment un Etat définit-il ses obligations envers ses citoyens ? Comment décide-t-il quels sont les groupes de citoyens à qui il doit accorder des droits ou une protection, ou inversement à qui il peut les refuser ? (par exemple, les Juifs dans l'Allemagne nazie, les Arméniens dans l'Empire ottoman etc...)

On passe ensuite à l'étude d'un cas historique : Allemagne de 1929 à 1945 ; génocide arménien ; génocide rwandais ; ségrégation raciale aux États-Unis etc... Dans chacun de ces cas, l'histoire sert de prisme pour analyser certains thèmes : érosion de la démocratie, propagande, polarisation de la société et déshumanisation de catégories entières de citoyens.

Des témoignages vécus font ressortir les choix de citoyens ordinaires (participer ? résister ? ne rien faire ?) et les conséquences que ces choix ont eu pour eux et pour la société dans son ensemble. Ils permettent d'explorer en détail des questions comme le conformisme, l'obéissance, la résistance, la propagande, la perpétration ou la participation passive et d'analyser la façon dont un état totalitaire paralyse la volonté d'agir de « *résistants potentiels* » et banalise les actes de barbarie.

Comment une société se relève-t-elle d'un génocide ou d'une période de violence institutionnalisée ? Comment recommence-t-on à vivre côte à côte, une fois la paix revenue ? Comment juger les auteurs d'actes de barbarie ? Qui doit les juger ? Faut-il privilégier la réconciliation ? L'accent doit-il être mis sur la punition, la guérison ou la prévention dans les sociétés

qui émergent d'un conflit ou passent d'un régime autoritaire à la démocratie ? Telles sont les questions auxquelles nous tentons de répondre. Les élèves sont ainsi amenés à envisager la justice non pas comme un système uniquement punitif mais comme un mécanisme holistique qui englobe la dissuasion et la prévention, la justice pénale et la justice sociale.

Le thème récurrent à travers tous ces modules, c'est que participer est un choix pour chacun d'entre nous. On crée des ponts avec l'actualité ou avec des situations que les élèves vivent au quotidien : racisme ordinaire, racket, souffre-douleurs à l'école etc. L'objectif ultime de la méthode, c'est de permettre aux élèves de développer leur fibre civique. En faisant le lien entre des événements historiques vécus par d'autres et ce qui fait leur actualité et leur quotidien, on leur donne des outils qui leur permettront de faire les bons choix moraux.

Des stages de formation de deux jours sont proposés aux enseignants de toute discipline à la fin des vacances de Pâques et à la fin du mois d'août. Tous ceux qui ont assisté aux stages de formation bénéficient d'un suivi sous forme de dossiers d'actualité, de journées de suivi et d'un centre de documentation. ■

Françoise BRODSKY,

Conseillère pédagogique LH&N.

Les animations participatives de RCN J&D

Ils s'appellent *Laurien, Pétronille, Pie, Jasmina* ou *Hoeung*...

RCN Justice & Démocratie souhaite partager leurs réflexions et leurs idées avec le plus grand nombre et vous propose des séances animées d'écoute à la demande (une ou plusieurs émissions) sous forme d'animations participatives de deux heures.

Ce travail de réflexion peut s'articuler autour d'une seule animation, mais il peut aussi s'inscrire dans un cycle de plusieurs animations transversales qui font alors émerger une histoire collective du monde.

Chacun de ces récits aborde des thématiques précises liées aux histoires dans l'Histoire : l'acte juste, l'art dans la guerre, l'intolérance, l'exil, l'impunité, les relations nord-sud, la peur, la parole, la violence cyclique, le droit international, etc.

Les animations sont une proposition de rebondir à la question du « *Vivre ensemble* ».

Pour une animation spécifique ou un cycle d'animations, veuillez contacter :

Pascaline ADAMANTIDIS
pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

LH&N

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE & NOUS

Square Coghen 18
B - 1180 Bruxelles
+32 2.345.61.29
les.lecons.histoire@hotmail.com

www.llhn.org

Espace public

Le marathon de Bunia a été organisé par RCN Justice & Démocratie, en collaboration avec la cité de Bunia, la Section des affaires civiles de la MONUC ainsi que la Radio Okapi. Ce temps fort, fut un véritable défi, mais aussi un grand moment de plaisir dans le cadre d'un rapprochement social et communautaire à Bunia.

Premier marathon de Bunia

Préparation et organisation du marathon

La préparation du marathon nous a pris trois semaines en tout. Cette activité n'avait pas initialement été budgétisée et a donc été plus compliquée à mettre en œuvre. Après concertation au sein de l'équipe présente à Bunia, Pascal (responsable finances/logistique) avait lancé l'initiative fin mars. L'idée voyait le jour, il fallait la mettre en œuvre, mais comment intégrer une activité sportive dans les projets de RCN J&D ? A la réflexion, l'activité serait pertinente dans le cadre de « *la convergence et du rapprochement communautaire* ». La validation du Programme était acquise!

Après échanges avec les partenaires, la société civile et les autorités judiciaires, nous avons pris l'initiative de lancer un événement conséquent.

Les autorités locales ont bien accueilli l'idée mais s'attendaient à un budget énorme pour mettre en place cette activité. Un petit sentiment de découragement s'est fait sentir quand nous avons présenté les moyens financiers alloués à cette initiative. De découragement en découragement, le district lâche la coordination de préparation du marathon. Le responsable du service des sports du district concluait déjà à un non événement sans moyens adéquats. Et pourtant, il y avait plus de 30 ans qu'aucun événement de cette taille n'avait été organisé par son service.

Comble de l'histoire, Pascal tombe malade et doit être évacué. Baisse de motivation au sein de l'équipe RCN J&D. Il fallait trouver du renfort...

En vue de donner du tonus et de l'envergure à cette activité, nous avons sollicité la *Section des Affaires Civiles de la MONUC (SAC/MONUC)* et

Radio Okapi. Bonne idée; l'initiative est bien accueillie. Nous voilà repartis dans une nouvelle configuration et avec beaucoup de volonté. L'arrivée de Manu, en mission à Bunia, le grand retour de Pascal après son petit séjour de soins à Bruxelles et voilà l'équipe au grand complet pour réussir le coup.

La *MONUC* accepte d'assurer la sécurité des coureurs et des contingents (une équipe d'un commando guatémaltèque) sur le circuit ; Radio Okapi prend en charge la couverture médiatique en direct sur Bunia.

La police nationale congolaise accepte de travailler conjointement avec les contingents de la *MONUC* pour sécuriser l'itinéraire, les environs et la gestion de la foule pendant le marathon.

Tout est quasiment prêt pour réussir l'événement, une réunion du comité d'organisation clarifie les der-





© 2010 RCN Justice & Démocratie

nières consignes.

Mercredi 2 juin: conférence de presse à Bunia sur le marathon et sa portée. Le chef de la cité, la SAC/MONUC, Radio Okapi et RCN J&D, devant une dizaine de journalistes locaux, présentent le pourquoi de cette initiative en invitant la population à y participer.

Jeudi 3 juin en fin d'après midi, nous avons atteint le nombre maximal d'enregistrements. Pascal demande au gardien qui était chargé d'inscrire les participants d'arrêter. Petit attroupement devant le bureau de RCN J&D, les gens demandent s'ils peuvent s'enregistrer ou pas. Les consignes sont claires : fin de l'enregistrement, nous sommes bookés ».

Vendredi 4 juin, début d'après-midi

En pleine préparation du marathon avec tout le staff, le chef de la cité nous passe un coup de fil : le marathon devrait être annulé pour raisons de sécurité.

Pascal devient nerveux, mieux vaut

ne pas compter sur lui pour mener la négociation. Mais, rien à faire, c'est la seule personne ayant un bon contact avec le commandant de la police, meilleur ami du chef de cité. Nous nous lançons à la recherche du commandant de la police ; il voit que nous sommes paniqués, il calme les esprits et nous demande de le laisser faire.

Vendredi 17h : le commandant de la police tente de convaincre le chef de la cité pour que le marathon soit maintenu.

18h30 : deuxième coup de théâtre du chef de la cité, il autorise le marathon mais, par contre, nous devrions postposer l'heure. Impossible. Avec le soleil de Bunia, commencer un marathon à 15h est risqué. Marcelin propose une rencontre avec le chef, qui accepte, à condition que ses collègues soient invités.

19h30 : Nous nous sommes réunis dans un restaurant de la ville et le chef, au milieu de tous, parle déjà du marathon comme de l'événement du

cinquantenaire et de RCN J&D comme étant la meilleure ONG de Bunia. Il tente encore de nous convaincre d'annuler le marathon parce qu'il a une grosse délégation de la CIP à Bunia ainsi qu'un mariage à la même heure. Le marathon est moins important à ses yeux et il préférerait le repousser à une date ultérieure. Cela pourrait être l'occasion pour nous de trouver davantage de moyens pour financer cette activité.

20h : le chef autorise formellement le marathon. La tension baisse, Marcelin fait signe à l'équipe, explosion de joie et moral retrouvé!

Samedi 5 juin

6h : tout le staff est au rendez-vous, petit déjeuner et dernières directives, maman Bernadette (la cuisinière) motivée comme jamais. Petite concertation d'équipe, répartition des tâches au millimètre près par Marcelin et Pascal.

7h : tout le staff à la tribune pour les préparatifs logistiques, l'équipe est entrée en action.

7h45 : mise en place terminée, début de l'enregistrement des coureurs.

8h10 : le stand d'enregistrement est débordé, quelques volontaires des ONG amies prêtent main forte à la logistique (Oxfam-Québec, Solidarités, COOPI, GTZ, contingent guatémaltèque....).

8h45 : fin des enregistrements, mot des organisateurs sur le but de cette activité et lancement du marathon par le chef de la cité, satisfait de son organisation. La fanfare donne le ton.

9h : Tous les coureurs sur la ligne, derniers échauffements. Compte à rebours, ils s'élancent. ■

Marcelin DJOZA,

Chef de mission Ituri — RDC.

Espace public

Lundi 14 juin 2010, RCN Justice & Démocratie organisait au SPF Affaires Etrangères une conférence sur les conflits fonciers. Ce fut l'occasion de réunir des chercheurs et des représentants institutionnels autour des problématiques foncières dans la région des Grands lacs africains. PIERRE VINCKE, directeur général de RCN Justice & Démocratie présidait cette conférence qui fut introduite par M. LUYKX, chef du cabinet du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. Ce dernier a rappelé les enjeux politiques de la présence de la Belgique en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi, à savoir la lutte contre l'impunité et la promotion de l'Etat de droit.

Conférence foncière

Cette journée a cristallisé le débat autour de la subtilité du rapport à la terre qui fut abordée sous des angles différents : l'importance du rôle de la gouvernance dans l'accès et la protection des terres ; le danger lié à la 'titrisation' et enfin la prise en compte de la coutume dans les rapports à la terre. Tout d'abord, le rapport à la terre en Afrique se joue au niveau de la gouvernance mondiale. Paul MATHIEU, expert à la FAO (Food and Agriculture Organisation), a notifié l'importance de recourir à une meilleure gouvernance qui puisse parer aux situations d'inégalités, de violence et de dépossession foncière. Cette gouvernance devrait encourager, au travers d'institutions respectées, des actions telles que la sécurisation des droits et la contribution à l'amélioration de la gouvernance foncière qui participeront à la réduction des conflits fonciers. Ce sont ces institutions organisant le vivre ensemble que Marcelin DJOZA, chef de mission pour RCN Justice & Démocratie à Bunia (RDC), a évoqué dans son intervention. RCN Justice & Démocratie met en place, comme support à la résolution des conflits fonciers, un appui institutionnel par le renforcement de l'administration foncière ; puis le soutien à des méca-



De gauche à droite : Paul MATHIEU, Pierre VINCKE, Olivier DE SCHUTTER.

nismes alternatifs au règlement des conflits par la création d'une commission foncière ; enfin, cette gouvernance devra permettre la vulgarisation et la sensibilisation de la loi au regard du défaut de connaissances juridiques de la population.

Le second temps fort de la conférence a porté sur la question de la titrisation et du danger induit par ce mode d'accès à la terre auprès de la population. Certes, la titrisation permet de sécuriser les droits fonciers des plus vulnérables, mais le risque d'accaparement des terres par les plus puissants (ceux qui possèdent les moyens de spéculer sur la terre) est

réel. Face à ce écueil, Olivier DE SCHUTTER, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, a donc proposé l'instauration de lois anti-éviction, la reconnaissance des droits coutumiers et la reconnaissance des droits des usagers de la terre. Cette approche répond parfaitement au besoin de protection de la population face à l'expropriation et à l'exacerbation spéculative.

Enfin, l'analyse du rapport à la terre doit être étudiée à la lumière des principes coutumiers. La régulation des rapports de l'homme à la terre a été théorisée par Etienne LE ROY, anthropologue-juriste, au travers de sa





Dominik KOHLHAGEN

« théorie des maîtrises foncières ». Il considère la maîtrise foncière comme un concept « *homéomorphe* » de type interculturel, qui appréhenderait à la fois des logiques « *traditionnelles* » africaines et « *modernes* » coloniales et postcoloniales. La solution aux conflits fonciers serait donc hybride, c'est-à-dire intéressant à la fois l'actuel droit étatique et les droits traditionnels. C'est de cette dualité dont il est question dans les études menées au Rwanda et au Burundi. Marco LANKHORST, coordinateur au Rwanda pour RCN Justice & Démocratie, a introduit la résolution de conflits au niveau local au Rwanda en évoquant l'importance du rôle des Abunzis, juridiction coutumière, dans la médiation avec la population. L'enjeu de la coutume est un axe majeur

de la gestion des conflits fonciers car c'est cette coutume même qui fait sens auprès de la population dans la gestion quotidienne de la cité. L'étude menée au Burundi par Dominik KOHLHAGEN, chercheur à l'université d'Anvers, témoigne de l'importance de cette dualité entre droit formel et droit coutumier. Il préconise un retour au code des coutumes et la reconnaissance de l'absence de normes en matière foncière face à l'émergence des conflits fonciers.

Cette journée a témoigné, d'une part, de l'importance de la médiation dans le règlement des conflits fonciers au niveau de la population locale, des autorités étatiques et de la gouvernance mondiale ; et d'autre part, du consensus autour de la place à accorder à la coutume dans la volonté d'établir un système juridique juste et équitable. La conférence s'est conclue par l'évocation de Jean-Godefroy BIDIMA, philosophe d'origine camerounaise qui affirme que les solutions ne naissent pas après les crises mais naissent pendant les crises ; l'essentiel serait alors de percevoir ce qui, au plus profond des crises, se génère, se trame et prend racine. ■

Violaine TALLEU,
Stagiaire Programmes.



De gauche à droite : Etienne LE ROY, Marcelin DJOZA.

Espace public

Dans le Bulletin (n°32) précédent, nous vous avons présenté Bernardin MAÏGA, coordinateur de l'Alliance pour la Justice et le Développement en faveur des Femmes (AJDF) au Mali. Cette fois-ci, il nous présente le programme « Men to Men » dont il est membre du comité de pilotage.



Men to Men

Le programme « Men to Men » est une initiative du Réseau de Développement et de Communication pour les Femmes Africaines (FEMNET) qui est un organisme régional créé en 1988 et dont le siège se trouve à Nairobi au Kenya.

Comme nous le savons, au cours des deux dernières décennies, les organisations et réseaux de défense des droits de la femme ont été à l'avant-garde de la lutte pour la mise en œuvre des principaux instruments de droits humains de la femme tels que la *Plateforme d'Action de Beijing* et la *Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme* (CEDEF), à travers le lobbying, le travail en réseau et l'adoption de stratégies.

De ce fait, FEMNET a initié des réseaux tant régionaux que nationaux d'hommes qui travaillent pour mettre fin à la « *Violence Sexuelle Basée sur le Genre* » (VSBG).

FEMNET-MALI est donc le point focal de FEMNET-REGIONAL au Mali. Il a vu le jour le 27 Mars 2004 au cours d'une Assemblée Générale constitutive.

Il travaille dans le partage des informations, des expériences, des idées et des stratégies avec les organisations féminines maliennes au moyen des communications, de la gestion des réseaux, de la formation et la sensibilisation, dans le but de promouvoir l'émancipation de la femme,

l'égalité entre les sexes et d'autres droits humains reconnus aux femmes dans le monde, en Afrique et au Mali.

Contexte du programme « Men to Men » au Mali

Au Mali, plusieurs associations et organisations (ONG) travaillent sur la question des violences faites aux femmes et de l'égalité du genre. Cependant très peu ont abordé de façon spécifique (projet ou programme) le rôle des hommes dans la concrétisation de l'égalité des hommes-femmes et dans l'éradication de la violence basée sur le genre.

Les données existantes sur la nature du problème des violences au Mali sont multidimensionnelles et se manifestent dans le foyer, la rue, l'école, sur les lieux de travail, etc.

Elles sont d'ordre physique, physiologique, sexuel et institutionnel. Une vingtaine de types de violences se répartit entre ces différentes formes qui ont été identifiées lors d'une étude commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Il s'agit des injures, des coups et blessures, du gavage des jeunes filles en vue d'un mariage précoce, des sévices et excès sexuels à l'extérieur et au sein du couple, de l'excision, des mariages forcés ou précoces, de la répudiation, de la discrimination dans l'héritage et la succession, de la discrimination au travail, etc.



Le programme est national, toutefois pour sa première année d'exécution, il concernera le District de Bamako qui est la capitale du Mali avec ses 2 millions d'habitants.

Les activités du programme tournent autour de quatre volets à savoir l'information, la sensibilisation, la pédagogie et le plaidoyer. ■

Bernardin MAÏGA,

Membre du Comité de Pilotage du programme « Men To Men ».

Les femmes maliennes sont victimes de l'excision dans une proportion de 77 à 98% et ont subi des coups de la part de leurs parents d'origine et ou de leur conjoint dans une proportion de 41 à 92%.

Pouvons-nous fermer plus longtemps les yeux devant cette situation insoutenable qui dévalorise la femme ?

Allons-nous continuer à assister impuissants à cette tragédie sans réagir ? L'homme, dit-on, est l'être le plus évolué de la nature, serait-il aussi le moins raisonnable et le plus ridicule de toutes les créatures ?

En tout cas, FEMNET-MALI fidèle à sa politique de promotion et de protection des droits des femmes, et profitant des grandes expériences de la coalition d'ONG qui le compose, souhaite multiplier les efforts et contribuer ainsi à la réduction des violences faites aux femmes et aux filles.

Mieux, cette lutte s'inscrit dans une action cherchant à mettre un terme à toutes les formes de discrimination et à faire avancer l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

Buts et modalités d'action du programme

L'objectif est de susciter l'adhésion des hommes pour la promotion de l'égalité pour le respect des droits humains et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Afin de réaliser ce vaste projet, FEMNET-MALI travaillera auprès de nombreuses catégories de la population, notamment les hommes de presse, avocats et juristes, les organisations de jeunesse, ainsi que les institutions (gouvernementales, administratives et judiciaires).

Pour la mise en œuvre des activités, FEMNET-MALI est responsable de la gestion financière et administrative du programme.

Une coalition malienne pour la promotion des droits humains des femmes est créée. Elle est composée de structures intervenantes dans le domaine et dirigée par un comité de pilotage.

La mission du comité de pilotage consiste à promouvoir l'égalité de genre et le respect des droits des femmes dans la mise en œuvre des plans d'actions élaborés par la coalition.



Espace public

L'ASBL congolaise Infobascongo a publié début août un article sur les actions menées par RCN Justice & Démocratie au Bas-Congo.

Mbanza-Ngungu : des structures œuvrant dans le domaine de la justice formées

Les Organisations non gouvernementales (ONG) évoluant dans le secteur de la justice dans les Cataractes et Lukaya, districts du Bas-Congo au Sud-ouest de Kinshasa ont été à l'école. Elles ont appris de RCN Justice & Démocratie à l'hôtel Belle vue de Mbanza-Ngungu à bien gérer leurs structures.

Des diplômés en mains, les représentants de ces ONG se sont dits heureux d'avoir suivi trois semaines durant cette formation très utile pour eux. « Il fallait vraiment une telle formation. Je la restituerai aux autres pour qu'ensemble nous puissions mieux atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés », a dit heureuse une participante.

Nombreuses, les ONG du Bas-Congo ne font toujours pas correctement leur travail. Leur impact au sein de la population est rarement ressenti, car peu structurées et en manque d'outils nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des projets efficaces. C'est dans cette optique que la RCN Justice & Démocratie, ONG internationale de droit belge a consenti de former trente parmi elles.

La matière a porté sur : la nature, l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'une ONG ; le suivi, l'accompagnement et le coaching d'un projet ou d'une activité ; l'élaboration, la gestion, le suivi et l'évaluation d'un projet ; le renforcement de leurs compétences sur les techniques d'animation et de vulgarisation ainsi que de la synergie entre elles pour un développement d'actions communes.

Kule BUBAZO, Commissaire de district des Cataractes a encouragé les participants à mettre en pratique les notions apprises.

La formation a été appuyée par l'Agence internationale de coopération internationale (Jica). ■



INFOBASCONGO est une ASBL basée à Matadi. Elle est composée des professionnels des médias et de l'informatique animés d'un seul souci, celui de promouvoir et de vulgariser les Technologies de l'Information et de la Communication dans le Bas-Congo où l'outil informatique reste encore un mystère pour la quasi majorité de la population.

www.infobascongo.net

INFOBASCONGO.



Le Bulletin

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76
B-1190 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 347 02 70
Fax : +32(0)2 347 77 99
Mail : bulletin@rcn-ong.be
Site : www.rcn-ong.be

BULLETIN TRIMESTRIEL N°33

Éditeur responsable
Pierre Vincke

Rédaction
Pascaline Adamantidis

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Julie Goffin

Vice-Présidente
Charlotte Van der Haert

Administrateurs
Manfred Peters
Philippe Lardinois
Emmanuel Klimis
Marc Gendebien
Pierre Apraxine

BAILLEURS DE FONDS

<i>Belgique :</i>	Service Public Fédéral des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement ; Gouvernement de la Communauté Française ; Ville de Bruxelles
<i>Canada :</i>	Agence Canadienne du Développement International
<i>Suisse :</i>	Département Fédéral des Affaires Etrangères
<i>Japon :</i>	Japanese International Cooperation Agency
<i>Allemagne :</i>	Ministère des Affaires Etrangères
<i>Danemark :</i>	Institut Danois des Droits de l'Homme
<i>Etats-Unis d'Amérique :</i>	United States Agency for International Development (USAID)
<i>Union Européenne :</i>	Commission Européenne
<i>Nations Unies :</i>	Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD) ; Programmes des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
<i>Autres :</i>	International Land Coalition ; Organisation Internationale de Droit du Développement

RCN Justice & Démocratie est membre du consortium



HELEN WILSON, *Blink once for yes and twice for no 2010*

Helen WILSON est un peintre aux racines croisées, britannique et jamaïcaine, originaire de Bristol. Elle transcrit le monde social et culturel qui l'entoure au travers d'une peinture figurative.

Helen a commencé à peindre sur le tard, en 1994, alors que la télévision diffuse des images du génocide au Rwanda. La peinture s'est ainsi révélée à elle comme un moyen d'éducation mais aussi de prise de conscience d'une tragédie alors invisible.

En 2002, Helen s'est rendue au Rwanda pour y rencontrer des survivants du génocide et voir les lieux des massacres. Ces gens et ces endroits ont été la source d'une inspiration la menant à peindre une série de toiles dès son retour. Elles racontent l'histoire de la dignité et du courage des survivants.

Cette exposition, « Making Sense a Rwandan Story », explore la dimension de la réconciliation et de la transmission du passé dans des zones fragmentées. En se servant de l'histoire rwandaise, l'exposition cherche à amorcer le débat et à permettre aux visiteurs d'envisager diverses perspectives de résolution du conflit et de reconstruction.

Helen a offert les pièces de l'exposition à l'ambassade du Rwanda à Londres qui les a envoyées au Rwanda pour exposition permanente.

RCN J&D tient à remercier Helen WILSON pour l'utilisation de ses œuvres au sein de ce Bulletin.

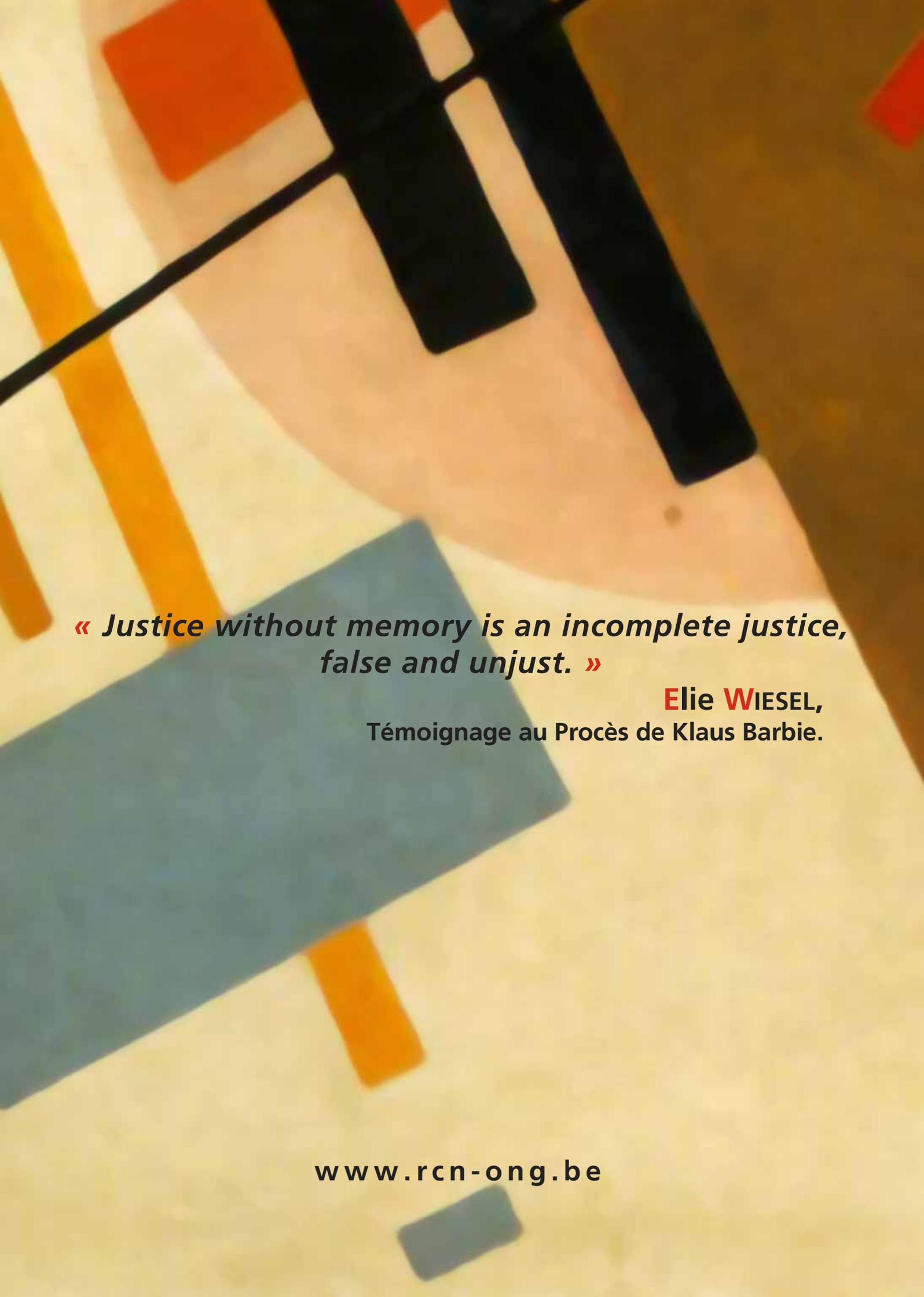
<http://www.electricpavilion.org/bristolslavetrade>

A.F.

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be



**« Justice without memory is an incomplete justice,
false and unjust. »**

Elie WIESEL,
Témoignage au Procès de Klaus Barbie.

www.rcn-ong.be